**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** République Démocratique du Congo

**TYPE DE RAPPORT :** Final

**PERIODE DE RAPPORT :** Novembre 2018 – Août 2021

|  |
| --- |
| **Titre du projet:** Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasaï Central (PAJURR)**Numéro Projet / MPTF Gateway:** COD/C-1, Identifiant du projet : 113129.  |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):** ☐ Fonds fiduciaire pays☐ Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire:** MPTF | **Type et nom d’agence récipiendaire :** RUNO[[1]](#footnote-1), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (Agence coordinatrice)RUNO, Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l’Homme (BCNUDH)NUNO[[2]](#footnote-2), Search for Common Ground (SFCG) |
| **Date du premier transfert de fonds:** 23 Novembre 2018**Date de fin de projet:** 22 Mai 2021 / 22 Aout 2021**Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre?** Fin du projet |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**☐ Initiative de promotion du genre☐ Initiative de promotion de la jeunesse☒ Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)☐ Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire)** **Agence récipiendaire Budget** PNUD $ 2 430 800BCNUDH $ 583 200SFCG $ 486 000 Total: $ 3 500 000 Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: XX% - XXXX USD (voir le rapport financier final de Décembre 2021)**Budgétisation sensible au genre:**Montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: 1 051 434,08 USD (30%)Montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: USD (XXX%) |
| **Marquer de genre du projet: 1[[3]](#footnote-3)****Marquer de risque du projet: 1[[4]](#footnote-4)****Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »):[[5]](#footnote-5)** (2.3) Prévention/gestion des conflits |
| **Préparation du rapport:**Rapport préparé par: Equipe PNUD, BCNUDH, SFCGRapport approuvé par: Représentant Résident Adjoint au Programme / PNUD (Laurent Rudasingwa)Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Oui (Sophie Aloe, Point Focal PBF, Bureau Intégré de la MONUSCO) |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT:***

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.)

Le projet a été mis en œuvre entre le 1er novembre 2018 et le 22 Mai 2021. Suivant une approche inclusive et participative favorisant l’appropriation, le premier semestre a été consacré aux activités préliminaires de planification conjointe des interventions avec les autorités provinciales et à la mise en place des mécanismes de coordination (Comité Technique et Comité de Pilotage), qui se sont réunis régulièrement au cours des 30 mois d’exécution du projet pour le suivi et la réorientation de la mise en œuvre du projet. Une évaluation finale indépendante a été conduite entre Juin et Juillet 2021 afin d’évaluer les résultats obtenus en matière de consolidation de la paix dans la province du Kasaï Central.

Le projet a conduit à des changements notables en termes de renforcement de l’Etat de droit, de la cohésion sociale intra- et intercommunautaire et des dynamiques socioéconomiques dans les territoires d’intervention.

En effet, la confiance des populations dans les institutions judiciaires et de sécurité a légèrement augmenté, ce qui peut être lié au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaine pénale (police, magistrats, avocats), à la sensibilisation des communautés sur la mise en œuvre de la doctrine de police de proximité et à l’amélioration de la lutte contre l’impunité en matière de crimes de droit international, qui s’est matérialisée à travers l’identification et l’audition de plus de 1 661 victimes (dont 870 femmes) lors des missions d’enquête, la condamnation au premier degré de 5 auteurs de crimes de droit international et la reconnaissance de la justice pour 232 victimes (dont 93 femmes).

De même, les dynamiques lancées pour la définition d’un processus de justice transitionnelle, notamment sur la base des consultations populaires menées auprès de 1 150 personnes (dont 48% de femmes) sur les besoins des communautés en matière de justice, réparations, et réconciliation et de nombreuses sensibilisations des acteurs politiques, administratifs, judiciaires et communautaires, ont abouti à l’adoption de *l’édit provincial N°006/KC/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation dans la province du Kasaï Central* (CPVJR). De même, la construction d’un mausolée et la cérémonie officielle d’inhumation des victimes du massacre de Tshisuku en présence des autorités nationales et provinciales constituent les premières étapes en matière de réparations et de processus de reconnaissance envers les victimes du conflit. A cette occasion, le Ministre des Droits Humains s’est mis à genoux pour demander pardon et assurer l’engagement de l’Etat à lutter contre l’impunité et à garantir des réparations aux victimes. Les avancées fortes dans la province du Kasaï Central en faveur de la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle enrichissent les discussions et réflexions menées au sommet de l’Etat quant à la définition d’une politique nationale de justice transitionnelle. Dans ce cadre, des ateliers de formation sur les mécanismes de justice transitionnelle, les liens entre justice transitionnelle et processus de paix, les principes fondamentaux des droits humains guidant les processus de justice transitionnelle ont été organisés en faveur de 50 acteurs de la société civile, de 40 acteurs gouvernementaux et de 25 journalistes. Ces formations ont suivi une approche participative basée sur le partage d’expériences d’autres pays africains permettant de mettre en perspective les réalisations de la province du Kasaï Central et de poursuivre les réflexions.

En outre, la structuration et formation de 39 Comités Locaux de Paix et Développement (CLPD) et la production et diffusion de messages de paix auprès des communautés à travers l’appui aux radios communautaires ont renforcé la cohésion sociale et permis d’amorcer des processus de réconciliation. La majorité des communautés affirme que la cohabitation intra- et intercommunautaire s’est renforcée, même si elle reste encore fragile. De même, les membres de communauté ont affirmé être plus à l’aise d’aborder des conflits selon une approche pacifique en raison de la présence de mécanismes de médiations et de résolution des conflits. Plusieurs sessions de dialogue avec les leaders religieux et communautaires ont été organisées en vue de renforcer les mécanismes alternatifs de prévention et règlement des conflits.

800 victimes et personnes vulnérables des communautés ont bénéficié d’emplois temporaires, qui ont permis la réhabilitation de 131,5 kilomètres de route de desserte agricole et de 5 ponts selon l’approche de haute intensité de main d’œuvre. Les bénéficiaires ont obtenu une augmentation directe de leurs revenus ; le désenclavement des territoires a également permis l’augmentation des échanges commerciaux et l’écoulement des produits agricoles ainsi que le développement de nouvelles activités économiques. Les conditions de vie des communautés affectées par le conflit se sont améliorées constituant une forme de réparation aux violations subies.

En outre, de nouvelles pratiques agricoles ont été initiées sur la base des études et analyses des chaines de valeur porteuses dans la province. En effet, 3 coopératives agricoles regroupant 1 192 petits fermiers (dont 562 femmes) ont été structurées dans les territoires de Luiza, Kazumba et Dibaya et ont bénéficié de 40 tonnes de semences de cultures vivrières (arachides et soja), 4 000 outils aratoires, 6 kits de surveillance météorologiques. De même, 34 organisations paysannes regroupant 850 petits éleveurs ont été structurées afin d’introduire l’élevage de chèvres de race améliorée « Boer » dans la province. Les comités de gestion de chacune des OPE respectent la parité ; deux OPE sont présidées par des femmes, notamment celles de la commune de Nganza. Au total, 482 chèvres ont été équitablement réparties entre les 20 chèvreries constituées. 50 éleveurs de Kananga ont également développé des activités de maraîchage grâce à la dotation de 40 kg de semences maraîchères (tomates, amarante, aubergine et gombo). Ainsi, la production agricole a augmenté dans les différents territoires et l’économie locale s’est diversifiée entrainant une augmentation des échanges commerciaux. Les communautés bénéficient ainsi de nouvelles opportunités économiques et de revenus additionnels améliorant leurs moyens de subsistance et leurs conditions de vie. La relance et diversification de l’économie locale représentent des éléments fondamentaux pour la base d’un développement durable.

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films:

NA – Il s’agit du rapport final de mise en œuvre du projet PAJURR.

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet

Le projet a contribué de manière générale à la consolidation de la paix à travers son approche multidimensionnelle et holistique. La stratégie d’intervention reposant sur la définition et la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle et la relance de l’économie locale a été jugée pertinente et cohérente afin de répondre aux défis de la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale dans la province du Kasaï Central affectée par des violences intercommunautaires.

Les différentes interventions ont contribué directement à l’amélioration des relations intra- et intercommunautaires et à l’établissement des fondations d’un développement économique durable de la province. En effet, les travaux de réhabilitation des infrastructures communautaires et la structuration des coopératives agricoles et des élevages ont contribué à resserrer les liens entre les membres des communautés et à augmenter les échanges commerciaux. Le désenclavement des territoires et la création d’activités génératrices de revenus constituent des éléments essentiels aux dynamiques économiques ; en outre de nouvelles pratiques agricoles, notamment de cultures et d’élevage, permettent d’assurer une meilleure production et une diversification de l’économie.

En outre, le projet a initié la définition d’un processus de justice transitionnelle au niveau de la province du Kasaï Central sur la base de consultations populaires et de sensibilisations. Des formations ont également été organisées en faveur des autorités gouvernementales, des journalistes et des acteurs de la société civile afin de renforcer une compréhension commune des mécanismes de justice transitionnelle et de ses enjeux pour une meilleure appropriation et participation au processus national. Les leaders communautaires et religieux ont aussi bénéficié de sensibilisation et de renforcement de leurs capacités à travers la tenue de sessions de dialogue. Les médias locaux ont également été utilisés comme relai d’information et de sensibilisation. En effet, cette dynamique est désormais portée et amplifiée par le Président de la République qui a demandé l’appui du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme pour la définition et la mise en place d’une politique nationale de justice transitionnelle. Le Ministre des Droits Humains a effectué plusieurs missions officielles afin de sensibiliser les populations sur le processus de justice transitionnelle et les priorités gouvernementales. Ainsi, l’expérience de la province du Kasaï Central enrichit les réflexions et les discussions au niveau central à travers des étapes clés réalisées comme la conduite des consultations populaires, l’adoption de l’édit provincial portant création, statut et fonctionnement de la CPVJR et la construction du mausolée de Tshisuku suivant une cérémonie officielle d’inhumation des victimes.

La réhabilitation des infrastructures communautaires et le soutien au développement d’activités socioéconomiques ont été reconnus comme une forme de réparation et de reconnaissance des torts subis par les communautés. Il a été explicitement demandé de poursuivre et étendre ces interventions afin d’avoir un impact global plus fort en matière de pacification et renforcement de la cohésion sociale dans la province.

La dynamique de la lutte contre l’impunité en matière de crimes de droit international a été renforcée à travers la mise en place et le suivi de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites. Actualisée en 2021, la stratégie comprend 23 dossiers prioritaires dont 52% font l’objet d’un traitement judiciaire. En effet, 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont connu des avancées majeures grâce aux missions d’enquête (Affaire Nganza et Mulombodji), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). La lutte contre l’impunité s’est matérialisée à travers la réalisation de missions d’enquête permettant l’identification et l’audition de 1 661 victimes, dont 870 femmes (Affaire Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Shatshikumba, Kamonia) et la tenue d’audiences foraines aboutissant à la condamnation au premier degré de 5 auteurs pour crime contre l’humanité et crime de guerre, par meurtres, viols et pillages à travers 2 décisions judiciaires (Affaire Luiza et Affaire Nsumbu) et à la reconnaissance de 232 victimes (dont 93 femmes). Ces activités judiciaires ont permis de rapprocher la justice des justiciables mais également de renforcer directement l’Etat de droit par le respect des principes fondamentaux des droits humains.

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée.

Le projet a contribué à répondre aux attentes des communautés, affectées par les violences intercommunautaires, notamment en matière de réparations et de développement économique. En effet, le chef de secteur de Kavula dans le Territoire de Kazumba a affirmé que le projet était « *une bénédiction de Dieu qui nous a visité après avoir tant souffert* » ou encore le chef Kamuina Nsapu a affirmé que le « *développement commence par la route ; aujourd’hui nous sommes reliés au Kasaï Oriental et les personnes qui passent nuit et jour ici, apprécient la route alors qu’ils se moquaient de nous avant* ».[[6]](#footnote-6)

La réhabilitation de tronçons de routes de desserte agricole et d’ouvrages de franchissement ont permis le désenclavement de territoires et de localités, notamment avec la province voisine du Kasaï Oriental, et ainsi l’augmentation des échanges commerciaux et l’amélioration de l’écoulement des produits agricoles. Outre le renforcement des liens intercommunautaires, la redynamisation de l’économie locale a aidé à l’amélioration des conditions de vie des communautés à travers une augmentation significative de leurs revenus et leur accès facilité aux services sociaux de base, notamment à la santé et l’éducation. La restitution de moyens d’existence a été perçue comme une forme de réparation aux préjudices subis au cours des années de violence.

Parallèlement, la structuration des 3 coopératives agricoles et le développement des activités d’élevage ont augmenté la production agricole et diversifié l’économie locale. 1 192 petits fermiers ont été encadrés pour l’ouverture de champs et la culture du soja et de l’arachide créant ainsi un regain d’intérêt pour l’agriculture et initiant de nouvelles dynamiques économiques. La majorité d’entre eux ont également exploité des cultures vivrières, notamment le riz et le manioc, à l’issue des premières récoltes. Ces dynamiques ont amélioré les moyens de subsistance des communautés permettant de réduire leurs vulnérabilités socioéconomiques. L’introduction de chèvres de race améliorée constitue également une opportunité importante pour la diversification de l’économie locale et l’amélioration des conditions de vie des communautés.

A travers l’exécution de la stratégie de priorisation des poursuites, plus de 200 victimes ont obtenu justice et ont vu leurs préjudices reconnus à travers la condamnation au premier degré d’un chef milicien pour crime de guerre par le Tribunal Militaire de Garnison de Kananga qui a siégé en audience foraine. De même, 1 661 victimes ont été identifiées et auditionnées au cours des missions d’enquêtes menées dans le cadre des poursuites des dossiers prioritaires. La lutte contre l’impunité en matière des crimes de droit international contribue au rétablissement de l’Etat de droit et à l’amélioration de la confiance des populations dans les acteurs judiciaires et de sécurité. Elle s’inscrit en complémentarité aux initiatives développées en matière de mécanismes extrajudiciaires, notamment de recherche de la vérité et de réparation/reconnaissance des victimes, notamment à travers la construction du mausolée de Tshisuku. Au cours de la cérémonie, le Ministre des Droits Humains a demandé pardon aux victimes et a rappelé l’engagement de l’Etat dans la poursuite et la condamnation des auteurs des crimes les plus graves.

Les activités en faveur du renforcement de la cohésion sociale, particulièrement la mise en place de CLPD et la diffusion de message de paix, ont contribué à améliorer les relations au sein des communautés. En effet, 99,7% de la population interrogée affirme avoir une confiance accrue afin d’aborder les conflits et de résoudre pacifiquement leurs différends[[7]](#footnote-7). Les travaux communautaires ont notamment permis de réunir des personnes ayant des différends autour d’une même cause ce qui a permis d’amorcer le processus de dialogue et de réconciliation au sein des communautés affectées par le conflit.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

Résultat 1: La Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l’impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaine pénale

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ACHIEVED**

**Resumé de progrès:**

Dans le cadre de la mise en place du processus de justice transitionnelle, le projet a contribué à l’amélioration de l’efficacité de la lutte contre l’impunité des crimes de droit international et au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale, comme garanties de non-répétition, ce qui a contribué à augmenter légèrement la confiance des populations dans les acteurs judiciaires et la sécurité.

Les capacités techniques des acteurs de la chaine pénale ont été renforcées au cours de plusieurs formations, notamment afin d’améliorer leur efficacité et la qualité des services rendus aux populations. En effet, 308 agents de la Police Nationale Congolaise (PNC) ont bénéficié de sessions de renforcements de capacités, dont 25 commandants de police sur les techniques de maintien et rétablissement de l’ordre public (MROP) et le respect des droits humains, 45 policiers (dont 7 femmes) sur les techniques de MROP (recyclage) et 44 policiers (dont 10 femmes) sur la lutte contre les violences sexuelles ainsi que 150 officiers de police judiciaire sur les droits humains et les violences sexuelles et 44 policiers des territoires de Luiza et Kazumba sur la doctrine de police de proximité. En outre, 25 avocats du Barreau ont été formés en droit international pénal et constituent un pool d’avocats spécialisés sur l’assistance judiciaire aux victimes des crimes de droit international ; 37 agents pénitentiaires ont été formés sur la gestion des détenus et les droits humains. De même, un système d’archivage et de gestion des pièces à conviction a été mis en place dans les offices et juridictions pour améliorer la qualité du traitement des dossiers ; des dotations en matériels et un manuel d’utilisation et de gestion du processus ont été remis aux juridictions militaires pour assurer son opérationnalisation.

De manière complémentaire, les acteurs de la chaine pénale (juridictions militaires, chambre de discipline et PNC) ont bénéficié de dotation en matériels informatiques (ordinateurs ; imprimantes), de kits solaires et équipements de bureaux (armoires ; coffres sécurisés ; étagères) ainsi que de matériels roulants (20 motos aux commissariats et sous-commissariats) afin d’améliorer l’efficacité du service rendus à la population.

Même si le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaine pénale devrait faire l’objet d’un suivi et accompagnement renforcé pour la diffusion et restitution des connaissances auprès de la majorité des acteurs, 61% des personnes interrogées ont affirmé avoir observé une petite amélioration de la protection et respect des droits humains, notamment par les agents de la PNC[[8]](#footnote-8).

Les relations entre les populations et la police se sont légèrement améliorées, notamment à travers la sensibilisation/formation de 78 membres de communautés (dont 22 femmes) sur la doctrine de police de proximité et la mise en place de 4 Comités Locaux de Sécurité de Proximité (CLSP), qui sont composés de 28 membres dont 11 femmes. Parallèlement, 44 agents de la PNC des territoires de Luiza et Kazumba ont été formés comme formateurs sur les principes fondamentaux de la police de proximité. Cependant, il serait nécessaire d’assurer un accompagnement technique de ces mécanismes pour garantir leur pérennisation et leur fonctionnement ; en outre la doctrine de police de proximité a été mise en œuvre seulement partiellement puisque les forums de quartier n’ont pas été mis en place.

L’impunité des crimes de droit international a été réduite à travers la définition et l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites, qui est un outil efficace de gestion et de planification des activités judiciaires. Suivant la même méthodologie utilisée dans les provinces de l’Est (critères objectifs liés à la gravité des crimes, du nombre et statuts des victimes et auteurs…), les autorités judiciaires en juillet 2019 ont défini une liste de 14 dossiers prioritaires. La stratégie a été conjointement évaluée et actualisée au cours d’un atelier en Mai 2021 ; ainsi 9 dossiers prioritaires ont été ajoutés à la liste initiale. A ce jour, 52% des dossiers prioritaires (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire. De manière spécifique, 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont connu des avancées majeures grâce aux missions d’enquête (Affaire Nganza et Mulombodji), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). En effet, dans le cadre de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites, des missions d’enquête dans les dossiers Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Shatshikumba, Kamonia ont été conduites permettant l’identification et l’audition de 1 661 victimes (dont 870 femmes) et deux audiences foraines ont été organisées pour les dossiers Luiza et Kazumba aboutissant à la condamnation au premier degré de 5 auteurs pour crime contre l’humanité et crime de guerre et à la reconnaissance de 232 victimes (dont 93 femmes).

Les participants aux ateliers ont également identifié plusieurs défis quant à l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites et à la poursuite de dossiers prioritaires ; il s’agit notamment de l’insuffisance des effectifs des magistrats, le manque de ressources humaines, opérationnelles et financières des institutions mais également d’ingérences politiques et du manque de collaboration du commandement militaire. Ainsi, les avancées majeures enregistrées en matière de lutte contre l’impunité pour les crimes de droit international sont majoritairement liées à un appui des partenaires techniques et financiers lors des activités judiciaires ce qui peut être interprété comme un certain manque de volonté et d’engagement de l’Etat.

Lors de l’atelier d’évaluation et actualisation de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites de Mai 2021, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a également proposé 5 cas prioritaires dont les faits pourraient constituer des crimes de droit international. Les organisations de la société civile et la CNDH avaient bénéficié d’une formation en matière de techniques de documentation, notamment à travers la qualification/définition des crimes internationaux, la planification d’une documentation de crime international, la description et les techniques de documentation, les techniques d’entretiens avec les victimes et de collecte/conservation des données. En outre, la CNDH a été dotée d’équipements informatiques, de kits solaires et de deux motos afin de pouvoir améliorer son déploiement sur le terrain ainsi que le traitement des informations reçues pour une contribution plus effective dans la lutte contre l’impunité et l’accès des communautés à la justice.

L’accès à la justice, y compris pour les plus vulnérables, a été renforcé à travers l’assistance judiciaire gratuite aux 1 893 victimes (dont 963 femmes) en phase pré-juridictionnelle et juridictionnelle et 37 prévenus poursuivis et déférés pour des crimes de droit international. Le Barreau à travers le Bureau de Consultation Gratuite (BCG) a également apporté une assistance judiciaire gratuite à 329 détenus préventifs, 94 enfants en conflits avec la loi et 129 victimes mineures. Le BCG a également été doté d’outils informatiques, d’équipements de bureau et de 4 motos pour faciliter l’ouverture d’antennes du BCG dans les différents territoires de la province contribuant à une meilleure protection et promotion des droits, y compris des personnes les plus vulnérables.

Afin de lutter contre la surpopulation carcérale et assurer le respect des droits fondamentaux (en particulier du droit à liberté), une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée dans les différents territoires et établissements pénitentiaires. Elle a été suivie d’une audience foraine à Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga ; au total 101 dossiers en souffrance ont été traités permettant soit la libération immédiate soit la régularisation des détentions.

En raison de l’insuffisance de magistrats et de la couverture judiciaire dans la province du Kasaï Central, l’accès à la justice s’avère être un défi majeur pour la majorité des communautés. Les missions d’inspection et audiences foraines sont donc particulièrement importantes ; malheureusement plusieurs missions d’inspection prévues ont dû être reportées et annulées. De même, il s’agit d’actions à résultat immédiat fort en matière de protection et promotion des droits humains ; mais il est nécessaire de pouvoir adresser les causes structurelles de la surpopulation carcérale.

De manière générale, le projet a contribué au renforcement de l’Etat de droit dans la province du Kasaï Central grâce à l’amélioration de l’offre de la justice via le renforcement des capacités des acteurs de la chaine pénale et une meilleure efficacité dans la lutte contre l’impunité, d’une part, et au renforcement de la demande de justice via l’appui à l’assistance judiciaire gratuite, le respect des principes fondamentaux d’un procès équitable et la promotion et protection des droits humains.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Tout au long du projet, une attention particulière a été portée à la participation des femmes aux activités et à la prise en compte de leurs besoins spécifiques en particulier dans le cadre de la lutte contre l’impunité.

La stratégie de priorisation des poursuites a contribué directement à reconnaitre et réparer les victimes des violations graves des droits humains, dont les femmes. Au total, 870 femmes/filles sur 1 661 victimes (soit (52%) ont été identifiées et auditionnées lors des missions d’enquête, notamment grâce à la facilitation des organisations de la société civile, particulièrement des organisations féminines, et 93 femmes sur 232 victimes (soit 40 %) ont obtenu justice au premier degré à travers les deux décisions judiciaires rendues dans le cadre des dossiers prioritaires de Luiza et Kazumba.

Des mesures de protection spécifiques tenant compte des besoins spécifiques des différents groupes (hommes, femmes, enfants) ont été mises en place avant, pendant et après les auditions (anonymisation ; sensibilisation ; assistance judiciaire…). Par exemple, dans le cadre d’un dossier prioritaire impliquant des membres de force de sécurité, les magistrats militaires ont décidé de mener leurs enquêtes et auditions en tenue civile afin d’éviter la retraumatisation des victimes à la vue des uniformes.

En alignement avec la Résolution 1325, la participation des femmes au sein des Comités Locaux de Sécurité de Proximité a été encouragée afin de promouvoir leurs rôles dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix ainsi que d’assurer la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Ainsi, 22 femmes sont membres des CLSP, soit 28%.

**Résultat 2:** Les différentes communautés et groupes ethniques coexistent pacifiquement grâce à des mécanismes de médiation et de transformation des conflits enracinés localement

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ACHIEVED**

**Resumé de progrès:**

Le projet a contribué à l’amélioration des relations intra- et intercommunautaires dans la province du Kasaï Central en facilitant la cohabitation et les relations entre les différentes communautés ainsi que la résolution pacifique des conflits. Même si la situation demeure encore particulièrement volatile et fragile ; les dynamiques initiées en faveur du processus de justice transitionnelle et de réconciliation contribuent directement à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale.

Les autorités provinciales ont largement adhéré aux objectifs poursuivis par le projet permettant ainsi l’atteinte de résultats majeurs, notamment la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. De manière spécifique, le Gouvernement provincial et l’Assemblée Provinciale ont bénéficié de sessions de formations afin d’assurer leurs capacités à définir et piloter le processus de justice transitionnelle dans la province du Kasaï Central.

En effet, afin de répondre précisément aux besoins et attentes des communautés en matière de justice, réparation, recherche de la vérité, réconciliation, garanties de non-répétition, des consultations populaires auprès de 1 150 personnes (dont 48% de femmes) ont été menées selon une méthodologie participative spécifique. Des recommandations claires en faveur de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, dont une CPVJR, ont été formulées et endossées par les autorités provinciales. Un appui technique, notamment à travers plusieurs formations et actions de plaidoyer et sensibilisation, a été fourni au comité de rédaction de l’édit provincial portant création, organisation et fonctionnement de la CPVJR. Il a été officiellement adopté le 28 Juin 2021 par l’Assemblée Provinciale, représentant une avancée majeure dans la mise en place d’un processus provincial de justice transitionnelle au Kasaï Central. Le défi principal réside désormais dans l’opérationnalisation de la CPVJR qui nécessite un engagement fort des autorités gouvernementales. Les attentes de la population sont particulièrement élevées ; une bonne gestion et réponse est nécessaire afin de renforcer la confiance des communautés dans les autorités gouvernementales.

En parallèle, les actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès de 465 personnes membres de la société civile et des communautés ainsi que les ateliers de formation en faveur des acteurs politiques, administratifs, judiciaires, de la société civile et des journalistes ont favorisé une compréhension commune des enjeux et défis et une bonne appropriation des mécanismes. Plusieurs victimes de violations des droits humains se sont ainsi regroupées au sein de *l’Association des victimes de l’Espace Grand Kasaï*, ce qui permet d’amplifier leur voix et de faciliter le travail de documentation sur les violations commises. Une Commission permanente chargées des Droits de l’Homme à l’Assemblée Provinciale du Kasaï Central et le *Réseau congolais pour la justice transitionnelle dans l’Espace Kasaï* regroupant une vingtaine de structures et personnalités engagés dans la promotion de la justice transitionnelle au Kasaï Central ont été mis en place afin de poursuivre les actions en faveur de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.

De même, le projet PAJURR peut être considéré comme avant-gardiste puisque ces efforts en matière de définition et d’appui au processus provincial de justice transitionnelle ont été repris et renforcé par la volonté du Président de la République de définir et adopter une politique nationale de justice transitionnelle. Ainsi, l’expérience du Kasaï Central enrichit les discussions et les réflexions au niveau central.

La thématique des réparations représente un enjeu majeur du processus de justice transitionnelle ; plusieurs réflexions ont été menées à ce sujet avec les communautés, les victimes et les autorités politico-administratives afin d’identifier les besoins et les attentes. En outre, plusieurs discussions sont en cours au niveau national quant à la mise en place d’un fonds spécial de réparation pour les victimes. De nouveau le projet PAJURR a été avant-gardiste à travers le soutien à la demande des victimes de Tshisuku de construire un mausolée en leur honneur. Une cérémonie d’inhumation des restes des victimes a été organisée le 22 Juin 2021 en présence du Ministre des Droits Humains, d’un Délégué de la Présidence de la République et du Gouverneur provincial au cours de laquelle le Ministre a demandé officiellement pardon pour les crimes commis et renouvelé l’engagement de l’Etat à poursuivre les auteurs des crimes les plus graves.

De manière complémentaire, les travaux de réhabilitation des infrastructures communautaires ont également été perçus comme une forme de réparation matérielle et collective par les communautés.

Le projet a favorisé la résolution pacifique des conflits à travers la mise en place de 40 CLPD, qui regroupent 12 membres issus des autorités politico-administratives et coutumières, les fonctionnaires et les leaders religieux et communautaires. 37 CLPD ont bénéficié d’un renforcement de capacités en matière de médiation, gestion, transformation et résolution des conflits. Les CLPD contribuent ainsi à la pacification des relations intra- et intercommunautaires.

Cependant, le manque d’accompagnement régulier et d’appuis opérationnels aux 40 CLPD ont impacté la capacité des CLPD à réaliser leur mission. En effet, plusieurs activités planifiées par les CLPD, notamment des évènements sportifs et culturels, ont dû être annulées ce qui a causé certaines frustrations dans la communauté. La durabilité de ces structures demeure un défi majeur dans plusieurs localités ; où les membres ne se réunissent plus, remettant en cause les efforts et résultats acquis en matière de renforcement de la cohésion sociale et de médiation des conflits.

En outre, l’action des CLPD a été complétée à travers la production et la diffusion de 30 émissions radiophoniques sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale sur les 4 radios communautaires sélectionnées, au sein desquels 15 journalistes avaient été formés préalablement sur les techniques d’informations et pratiques journalistiques sensibles aux conflits. Plusieurs acteurs ont remis en question le choix des 4 radios communautaires sélectionnées par le projet en raison de leur affiliation à certaines personnalités politiques, ce qui aurait pu réduire l’impact de la diffusion des messages de paix auprès des communautés. En outre, la compréhension des messages a été parfois difficile en raison du choix du Tshiluba comme langue de diffusion unique alors que plusieurs communautés ne le maitrisent pas complètement.

Les messages en faveur de la réconciliation et de la paix sont amplifiés à travers l’opérationnalisation de 30 clubs d’écoute, qui comptent 360 membres (12 membres chacun) qui poursuivent les discussions et les échanges sur les thématiques abordées. Le manque d’accompagnement quotidien des clubs d’écoute a également conduit à un défi de fonctionnement et de durabilité de ces structures.

Afin d’analyser la nature et le fonctionnement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits et leurs modalités et les motivations de recours des communautés, une étude anthropologique a été réalisée dans la province du Kasaï Central en alignement avec le Plan d’Actions Prioritaires de la Politique Nationale de Réforme de la Justice. En effet, elle a permis l’établissement d’un cadre de référence et système d’information au niveau du Groupe Thématique Justice et Droits Humains du ministère de la Justice qui peut être utilisé pour la réalisation d’étude similaire (notamment au Kasaï et Tanganyika). 1 500 exemplaires ont été distribués auprès des acteurs judiciaires et non judiciaires ; des réflexions sont en cours afin d’identifier les opportunités de renforcement des mécanismes de collaboration et communication entre les systèmes de justice ainsi que le rôle des MARC dans le processus de justice transitionnelle.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Conformément à la Résolution 1325, une attention particulière a été portée à la participation des femmes afin que leurs besoins spécifiques soient pris en compte et que leurs rôles dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix soient promus.

Ainsi, les femmes et les filles, qui sont parmi les principales victimes des violations graves des droits humains, ont été largement interrogées lors des consultations populaires quant aux besoins et aspirations en matière de justice, réconciliation, réparation et consolidation de la paix et lors de l’étude sur les MARC. Les recommandations formulées en faveur de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, notamment la CPVJR, tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles. De même, le principe d’égalité des genres a également guidé la sélection des équipes consultatives et des membres du comité de pilotage en charge de la conduite des consultations populaires.

De la même manière, la participation des femmes a été fortement encouragée au sein des CLPD, où 47% des membres sont des femmes/filles (sur un total de 480 membres, 105 sont des femmes et 120 sont des jeunes filles), et au sein des Clubs d’écoute où les femmes représentent 35% des membres (sur 360 membres, 110 sont des femmes et 17 sont des jeunes filles). Leur participation dans ces mécanismes de gouvernance et de médiation contribue à renforcer leurs capacités d’expression et d’influence dans la sphère publique et améliorer leur visibilité comme actrice de changement en faveur de la paix et du développement.

**Résultat 3:** Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ACHIEVED**

**Resumé de progrès:**

A travers des interventions complémentaires, le projet a contribué à la relance et diversification de l’économie locale, à l’amélioration des conditions de vie des communautés et des moyens de subsistance ainsi qu’au désenclavement des territoires/localités et au renforcement de la cohésion sociale intra- et intercommunautaire.

En effet, 131,5 km de routes de desserte agricole, 5 ponts et une passerelle ont été réhabilités dans la ville de Kananga et les territoires de Dibaya, Kazumba et Luiza. Ces infrastructures communautaires avaient été identifiées conjointement par les autorités politico-administratives et les communautés ; les travaux de réhabilitation ont été conjointement évalués et définis dans un cahier des charges par les services techniques de l’Etat appropriés (OVDA ; STAREC) qui ont également réalisés des missions de suivi de ces travaux. L’OVDA a relevé que certains tronçons ne respectaient pas pleinement les normes techniques formulées ; plusieurs actions, comme les saignées pour évacuer les eaux de ruissellements, n’ont pas été réalisées pleinement ce qui pourraient directement nuire à la durabilité des infrastructures. Certaines mesures correctrices ont été recommandées et prises en compte pour la finalisation des travaux.

Au total, 800 bénéficiaires (dont 360 femmes soit 45,14%) sélectionnés selon des critères objectifs (notamment de vulnérabilité, y compris être victimes du conflit) ont travaillé ensemble pendant 65 jours. Les travaux communautaires ont contribué directement à l’amélioration des relations sociales entre différents membres de la communauté, animés par un même objectif en faveur du développement de leurs communautés. En outre, les conditions de vie des bénéficiaires directs et de leurs dépendants ont été améliorées grâce aux revenus perçus au cours de cet emploi temporaire (4 USD/jour) et au développement d’activités génératrices de revenus. En effet, 80,8% d’entre eux ont affirmé que leurs moyens d’existence se sont améliorés à travers une augmentation de leurs revenus et un accès facilité aux services sociaux de base, notamment la santé, l’alimentation et la scolarisation des enfants[[9]](#footnote-9).

Cependant, des différences d’approche et méthodologie ont été relevées dans la réalisation des travaux HIMO, le payement des bénéficiaires et la structuration des mutuelles de solidarités (MUSO) entre les différents partenaires d’exécution. Plusieurs difficultés liées au payement des bénéficiaires ont été également relevées avec des impacts en matière de motivation des travailleurs et de la réalisation des travaux. Ainsi, l’impact du projet sur les bénéficiaires et le développement économique local est quelque peu différent d’une localité à l’autre.

La réhabilitation des infrastructures communautaires a également permis le désenclavement de plusieurs localités, en les reconnectant à des centres urbains et notamment à la province du Kasaï Oriental. Le trafic a ainsi augmenté au sein des localités ce qui contribue directement au développement de nouvelles activités économiques, à l’augmentation des échanges commerciaux ainsi qu’à la diminution de l’insécurité en raison de l’intensité du trafic. Plusieurs chefs de secteur ont souligné l’importance de ces réalisations pour le développement durable de l’économie locale. La maintenance de ces infrastructures communautaire par les comités locaux d’entretien routier mis en place, représente un défi majeur surtout au vu du manque de ressources. L’engagement des autorités locales est particulièrement important pour la durabilité des travaux de réhabilitation permettant d’entretenir cette dynamique de développement économique.

En outre, l’économie locale s’est diversifiée et la production agricole a augmenté, notamment à travers la structuration de 3 coopératives agricoles regroupant 1 192 petits fermiers (dont 562 femmes). Chaque membre a bénéficié d’un hectare de champ afin de développer des cultures. Sur la base d’une étude des chaines de valeur porteuse, deux cultures pérennes (palmier à huile et caféier) et deux cultures vivrières (soja et arachides) ont été identifiées. Ainsi, les coopératives et leurs membres ont reçu 40 tonnes de semences (20 tonnes d’arachides et 20 tonnes de soja) ainsi que 4 000 outils aratoires. Les autorités provinciales ont soutenu cette initiative à travers un appui à l’opérationnalisation des coopératives, notamment à travers la dotation en moyens institutionnels (textes légaux) et opérationnels (bureaux administratifs et dépôts de stockages). La production agricole a ainsi augmenté, surtout que de nombreux petits fermiers ont décidé à l’issue des premières récoltes d’exploiter d’autres cultures vivrières également, comme le riz et le manioc. Les coopératives agricoles ont provoqué un regain d’intérêt pour les activités agricoles au sein des communautés et ainsi réduire les vulnérabilités socioéconomiques et d’améliorer les moyens de subsistance des communautés.

Cependant, le manque d’accompagnement technique régulier des coopératives et des petits fermiers a entrainé une première production relativement faible pour la première période conduisant à certaines frustrations au niveau des bénéficiaires car les revenus étaient inférieurs à leurs attentes. Dans une logique de durabilité et dynamisation à long terme de la production agricole, il serait nécessaire d’assurer le renforcement des capacités des ingénieurs agricoles territoriaux et leurs capacités de déplacement afin d’accompagner les coopératives et leurs membres dans la gestion des semences et les productions agricoles. Des kits météorologiques ont été remis aux coopératives agricoles pour une meilleure gestion des saisons culturales ; cependant certains de ces kits ont été installés au niveau des administrations territoriales.

De même, des élevages de chèvres de race améliorée de race Boer ont été mis en place à travers 34 organisations paysannes d’éleveurs (OPE), dont les membres sont issus des communautés et également des coopératives agricoles. Chaque OPE dispose d’un comité de gestion de 8 membres, où la parité est respectée (4 femmes et 4 hommes). 482 chèvres ont été réceptionnées et distribuées au sein de 20 chèvreries réparties dans les différents territoires (+/- 20 chèvres). L’introduction de nouvelles races et de nouvelles pratiques d’élevage a contribué directement à la diversification de l’économie locale avec de nouveaux produits mais également à l’amélioration de la production agricole.

Pour favoriser la transformation et commercialisation des produits locaux, les petites et moyennes entreprises agricoles et non agricoles de la province ont été identifiées et analysées. 10 parmi elles à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités opérationnelles. A cet effet, leurs gestionnaires ont été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme de leurs entreprises.

Grâce à la réhabilitation des routes de dessertes agricoles, l’écoulement des produits agricoles est également facilité. En effet, les échanges commerciaux intra- et intercommunautaires sont favorisés ce qui contribue directement à l’augmentation des revenus des communautés et à l’amélioration de leurs conditions de vie. Il s’agit d’un cercle vertueux en faveur du développement économique local, qui nécessite d’être entretenu. Le développement de liens d’interdépendances économiques renforce également la cohésion sociale entre les communautés et prévient la résurgence de conflits violents.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

La participation des femmes dans les différentes activités économiques et les travaux communautaires a été fortement encouragée. Lors des missions conjointes d’identification des localités et des infrastructures et de la rédaction des appels d’offres pour la sélection des ONG, toutes les parties prenantes ont été sensibilisées à l’intégration et participation des femmes dans les travaux HIMO. Ainsi, 360 femmes (soit 45% des effectifs) ont été sélectionnées comme bénéficiaires directs en tenant compte de leurs conditions physiques et capacités. Au sein des coopératives agricoles, 562 membres (soit 47%) sont des femmes. Elles sont également présentes dans les comités de gestion. Dans la structuration des organisations paysannes d’éleveurs, la parité totale a été assurée au niveau des comités de gestion ; de même de nombreuses femmes ont adhéré aux organisations et contribué à la construction et la gestion des chèvreries. Par exemple, la chèvre de l’OPE Katuishi-Salongo Muimba est présidée par une femme, qui a été victime du conflit Kamuina Nsapu. De même, sur les 10 PME ayant bénéficié d’un renforcement de capacités, 3 appartiennent à des femmes et les 7 autres comptent au moins 30% de femmes parmi leurs employés.

De manière générale, le projet a contribué au renforcement du pouvoir socioéconomique des femmes à travers l’augmentation de leur revenus et l’amélioration de leurs conditions de vie et moyens de subsistance. Les dynamiques économiques initiées permettent d’offrir de nouvelles opportunités économiques, y compris pour les femmes et les jeunes.

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Le projet PAJURR a mis en place plusieurs mécanismes de coordination, qui se sont tenus régulièrement au cours de la mise en œuvre du projet. Au niveau provincial, des réunions interagences ont été organisées régulièrement pour assurer une planification cohérente et complémentaire. De même, des réunions avec les autorités politico-administratives ont été organisées régulièrement afin de faire le bilan régulier de l’exécution du projet et également assurer l’appropriation des interventions. En outre, le Comité technique et le Comité de Pilotage se sont réunis régulièrement afin d’évaluer conjointement l’exécution du Plan de Travail Annuel et de planifier les interventions. Le dernier Comité Technique et Comité de Pilotage organisé en Octobre/Novembre 2020 ont ainsi recommandé l’extension sans coût du projet pour une durée additionnelle de 6 mois. Plusieurs missions conjointes avec les autorités provinciales ont été effectuées afin d’identifier et sélectionner les localités d’intervention et les infrastructures à réhabiliter ainsi que d’estimer les coûts des travaux. Une mission de suivi des travaux HIMO et de post-distribution des semences agricoles a également été menée conjointement. Ces actions contribuent à la pérennisation et l’appropriation des interventions par les autorités.  | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence? OUILe projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires? OUILes consultations populaires sur les besoins des communautés en matière de justice, réparation et réconciliation ont été réalisées en début de projet auprès de 1 150 personnes interrogées. Le rapport comprenant des recommandations spécifiques quant à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle est disponible. Le même processus est reconduit dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika. L’étude anthropologique sur les mécanismes alternatifs de règlement des conflits a été achevée en 2019 dans la province du Kasaï Central. Un cadre de référence et système d’information a été mis en place au niveau du Groupe Thématique Justice et Droits Humains du Ministère de la Justice, qui est désormais utilisé pour l’étude menée dans les provinces du Kasaï et Tanganyika. Une enquête sur les principales chaines de valeur agricole porteuses a été menée dans la province du Kasaï Central. Elle a permis d’identifier 4 chaines de valeur à renforcer (deux cultures vivrières et deux cultures pérennes). Une analyse sur les activités d’élevage a également été menée conduisant à l’introduction d’une nouvelle race de chèvre.Un sondage de perception en matière de justice et de consolidation de la paix est en cours de réalisation au mois d’Août 2021.  |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport? | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): 30 000 USDSi le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation L’évaluation finale indépendante a été réalisée entre le mois de Juin et Juillet 2021 dans la province du Kasaï Central. Le rapport final de l’évaluation est disponible et partagé avec les parties prenantes au projet. Il est annexé à ce rapport final.  |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($):**Peacebuilding Fund** : 6 000 000 USD - Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socioéconomique et de justice transitionnelle au Kasaï et dans le Tanganyika en RDC (PNUD – OIM – BCNUDH)**Fonds Programmatiques de la MONUSCO / Global Focal Point / Team of Experts on Rule of Law and Sexual Violence in Conflict**: 2 457 867,91 USD – Programme conjoint d’appui à la réforme de la justice qui vise à réhabiliter l’Etat de droit à travers une approche holistique (pilotage de la réforme, redevabilité, offre de justice et demande de justice). Il est mis en œuvre à Kinshasa (niveau central), au Tanganyika, Kasaï Central et Nord Kivu.*Mobilisation de ressources additionnelles est en cours pour le financement du programme conjoint d’appui à la réforme de la Justice.* **Fonds Supplémentaires Japonais** – 2 799 381 USD - Projet de relèvement communautaire dans la province du Kasaï Central et du Kasai. |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | Deux des trois territoires d’intervention du projet PAJURR ont été retenus comme zones prioritaires pour l’approche Triple Nexus (Humanitaire – Paix – Développement) favorisant ainsi la coordination et les synergies entre toutes les interventions. Il a été un des projets catalyseurs de cette approche ; ses résultats et ses expériences pourront être capitalisés et renforcés à travers de nouvelles interventions complémentaires. Les acteurs de la chaine pénale font face à de nombreux défis, notamment d’insuffisance de ressources humaines, opérationnelles et techniques, ce qui impacte négativement sur l’efficacité et la qualité de l’offre de justice rendue et par conséquent la confiance des populations dans les services judiciaires. Le programme conjoint d’appui à la réforme de la justice adopte une approche holistique et multidimensionnelle visant à renforcer globalement la chaine pénale. Les interventions sont étroitement complémentaires dans l’objectif de réhabiliter l’Etat de droit. La définition et mise en place de processus provinciaux de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles et nécessitent ainsi de nombreuses actions préliminaires de dialogue et plaidoyer avant d’obtenir des résultats tangibles. De même, il est nécessaire d’assurer un engagement fort des autorités pour la matérialisation des mécanismes de justice transitionnelle répondant aux aspirations et besoins des communautés. La volonté exprimée par le Président de la République quant à la définition d’une politique nationale de justice transitionnelle constitue une opportunité majeure pour la mise à l’échelle des initiatives développées dans les provinces d’intervention. Toutes ONG locales sélectionnées pour la réalisation des activités de sensibilisation et de rapprochement intercommunautaires en faveur de la cohésion sociale et pour la réhabilitation des infrastructures communautaires selon l’approche HIMO ont bénéficié d’un accompagnement régulier, notamment en matière de gestion financière ainsi que dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation des activités. Les dynamiques économiques initiées par différentes interventions complémentaires nécessitent également un accompagnement régulier et fort des différentes structures pour renforcer ce cercle vertueux du développement par l’accroissement de la production et des échanges et l’entretien des infrastructures communautaires.  |

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| **Résultat 1*****La Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l’impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaîne pénale.*** | **Indicateur 1.1***% de la population ayant confiance dans les institutions judiciaires (désagrégé par institution : police et institution judiciaire).*  | 68,1% | 70% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) mise en œuvre d’activités favorisant le rapprochement des citoyens de leurs institutions. | ***PARTIALLY ACHIEVED***i). La confiance dans les institutions judiciaires et policières revient progressivement : 69,3 % et 68,1 % de personnes interrogées déclarent avoir confiance respectivement dans la justice formelle et dans la police (évaluation finale).ii). L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que les communautés n’ont pas du tout ou peu confiance dans les institutions judiciaires pour la résolution de leurs litiges (+/-56%). Cette méfiance s’explique essentiellement par l’accès difficile aux juridictions physiquement (absence d’infrastructures), socialement (langage différent ; faible connaissance et compréhension des règles et procédures judiciaires…) et financièrement (coûts élevés ; corruption).iii). Des activités de sensibilisation à la doctrine de police de proximité contribuent à renouer le dialogue entre les forces de sécurité et les communautés. De même, les audiences foraines et les missions d’enquête contribuent au rapprochement de la justice des justiciables. La confiance dans la justice est davantage restaurée grâce d’une part aux enquêtes sur les crimes (massacres de Nganza et de Mulombodi) saluées par les victimes, et aux actions de lutte contre la corruption au niveau national ainsi que le discours du Président de la République d’autre part. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisés régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021. Il s’agit également de données relativement complexes et volatiles en raison qu’elles reposent sur des perceptions populaires qui sont sensibles à de nombreux facteurs indépendants de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus. La dynamique de restauration de l’autorité de l’Etat et de la confiance des populations dans les services étatiques de justice et de sécurité est en cours.  |
| **Indicateur 1.2***Nombre de dossiers de crimes internationaux et/ou grave dont le traitement a respecté les principes d’un procès équitable (droit à la défense, principe de légalité, indépendance, impartialité).* | 0 | 20 | ***Processus de suivi*** : i) appui à la mise en œuvre de la stratégie provinciale de poursuite ; ii) monitoring des procès.   | ***ACHIEVED – 23 dossiers de crimes de droit international sont prioritaires et font l’objet d’un suivi renforcé.*** i). Le projet a soutenu la définition d’une stratégie de priorisation des poursuites, qui a été actualisée en Mai 2021. Au total, 23 dossiers ont été priorisés par les autorités judiciaires militaires et civiles. Ils font l’objet d’un suivi régulier afin d’assurer leur traitement. En outre, un appui technique et opérationnel a été fourni pour la réalisation de missions d’enquête et audiences foraines dans le cadre de ces dossiers prioritaires. Au total, 52% des dossiers prioritaires ont connu un traitement substantiel au cours de la mise en œuvre du projet puisque 7 dossiers ont été appuyés pour leur instruction, 3 dossiers sont en cours de procès et 2 dossiers ont été jugés au premier degré. ii). Le projet a veillé au respect des principes fondamentaux d’un procès équitable, en particulier du droit de la défense. Deux décisions judiciaires ont été rendues au premier degré dans le cadre de deux dossiers prioritaires (Affaire Luiza, Affaire Kazumba). En outre, le procès en cours dans le cadre de l’affaire de l’assassinat des deux experts des Nations Unies fait l’objet d’un suivi particulier. Toutes les personnes poursuivies dans le cadre des dossiers prioritaires bénéficient d’une assistance judiciaire gratuite, notamment grâce à la collaboration avec le Barreau de Kananga. iii). Malheureusement, le délai de traitement des affaires est particulièrement lent en raison de la complexité des dossiers et de la faiblesse des ressources humaines et opérationnelles des juridictions pour l’instruction des dossiers. En outre, les ingérences politiques et de la hiérarchie militaire dans les instructions fragilisent l’indépendance et l’impartialité de la justice et peuvent même conduire au blocage de certains dossiers puisque certains suspects principaux ont été promus et mutés dans d’autres provinces de la RDC.  | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne permettent pas de poursuivre de multiples dossiers en même temps, surtout au vu de la complexité des dossiers de crimes de droit international. La définition d’une stratégie de priorisation des poursuites s’est avérée nécessaire puisqu’il s’agit d’un outil de rationalisation de l’utilisation des ressources. Les ateliers de priorisation (2019 et 2021) correspondent à un momentum important en matière de lutte contre l’impunité. Plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions.  |
| **Indicateur 1.3***% de la population ayant recours à la justice formelle pour résoudre leurs conflits judiciaires.*  | 4% | 10% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) mise en œuvre d’activités de sensibilisation sur l’accès à la justice ; iii) renforcement des passerelles de collaboration entre les MARC et les juridictions. | ***ACHIEVED***i). 60,2 % de la population a recours à la justice formelle pour résoudre leurs conflits judiciaires. Le recours à la justice formelle est fonction de l’affaire ou de l’incident dont les faits majeurs sont d’office renvoyés devant les cours et tribunaux (viols, coups et blessures, assassinats, etc.).ii). L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).iii). Des activités de sensibilisation sont régulièrement menées sur le processus de justice transitionnelle et d’accès à la justice, notamment via les radios communautaires et la diffusion de tables-rondes radiophoniques.  | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisés régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021.  |
|  | **Indicateur 1.4***: % de la population affirmant que la justice est indépendante et impartiale.*  | 1% | 5% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) monitoring des procès.   | ***ACHIEVED***i). 76,7% de la population affirment que la justice est indépendante et impartiale. La confiance dans la justice s’est renforcés grâce aux missions d’enquête et audiences foraines dans le cadre de la lutte contre l’impunité, les actions de renforcement des capacités des acteurs de la chaine pénale et également aux actions de lutte contre la corruption au niveau national ainsi que le discours du Président de la République d’autre part. Cette confiance est toutefois ternie par une certaine perception encore forte d’une justice des plus forts – Evaluation finale du projet. ii). Le projet veille au respect des principes fondamentaux d’un procès équitable. Cependant il demeure des faiblesses structurelles importantes, notamment qui facilitent les ingérences politiques et de la hiérarchie militaire ayant un impact direct sur l’indépendance et l’impartialité de la justice.  | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisés régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021. Il s’agit également de données relativement complexes et volatiles puisqu’elles reposent sur des perceptions populaires qui sont sensibles à de nombreux facteurs indépendants de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus. La dynamique de restauration de l’autorité de l’Etat et de la confiance des populations dans les services étatiques de justice et de sécurité est en cours.  |
| **Produit 1.1****Les capacités techniques et opérationnelles de la police sont renforcées en vue d’assurer la protection des populations et la diminution des conflits.** | **Indicateur 1.1.1**.La PNC au cours des interpellations, des gardes-à-vues et la gestion des foules, respectent les droits de l’homme. | 46% | 70% | ***Processus de suivi*** : i) monitoring des violations alléguées contre les membres de la PNC ; ii) formation des agents de la PNC.   | ***PARTIALLY ACHIEVED***i). 61% des populations interrogées estiment que les policiers se comportent plus ou moins bien. Les communautés estiment en effet que le comportement de la police s’est globalement amélioré. Même si les tracasseries persistent, elles sont le fait de certains éléments isolés et non d’une stratégie d’ensemble comme avant. Par exemple, lorsque les policiers viennent pour arrêter des personnes, ils se rendent d’abord auprès du chef coutumier afin d’accompagner ce processus. Même si cela ne témoigne pas réellement du rétablissement de l’autorité de l’État, cela démontre une certaine amélioration des relations entre la PNC et les communautés. En effet, la population réclame une présence policière renforcée ; même à Kamuina Nsapu, la PNC a été officiellement demandé et un bâtiment est déjà attribué pour le sous-commissariat.ii). Entre Janvier et Juillet 2021, 75 violations ont été enregistrées contre 90 violations pour la même période en 2020 ; il y a une tendance à la baisse pour le premier semestre 2021. Cependant, il y a eu une nette augmentation des violations des droits humains alléguées aux agents de la PNC entre 2020 et 2019. En effet, 161 violations des droits humains alléguées aux agents de la PNC ont été enregistrées pour l’année 2020 contre 85 violations pour l’année 2019. iii). Au total, 308 agents de la PNC ont été formés sur différentes thématiques et techniques afin de renforcer leur professionnalisme et de réduire le nombre de violations des droits humains commis par les agents. En 2019, 25 commandants des commissariats de la PNC de la province du Kasaï Central ont bénéficié d’une formation de formateurs sur les techniques de maintien de l’ordre public, les droits humains, la lutte contre les violences sexuelles. Ils disposent ainsi des connaissances et techniques de base pour remplir leur mandat dans le respect des droits humains ainsi que pour pouvoir restituer et former les membres de leurs commissariats. 20 motos et accessoires ont également été remis aux commissariats des différents territoires pour faciliter leur mobilité. En 2020, 44 policiers (dont 10 femmes) ont été formés en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et 45 policiers (dont 7 femmes) ont été formés en matière de maintien de l’ordre public et gestes et techniques de protection individuelle. 150 officiers de police judiciaire sur les droits humains et les violences sexuelles. En 2021, 44 policiers (dont 2 femmes) des territoires de Luiza et Kazumba ont bénéficié d’une formation de formateur sur la doctrine de police de proximité prescrivant une éthique et une déontologie professionnelle spécifique et le respect des droits humains. | La police fait face à des défis structurels liés au manque de ressources humaines qualifiées et de ressources opérationnelles. Il s’agit également de données relativement complexes et volatiles puisqu’elles reposent sur des perceptions populaires qui sont sensibles à de nombreux facteurs indépendants de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus. La dynamique de restauration de l’autorité de l’Etat et de la confiance des populations dans les services étatiques de justice et de sécurité est en cours. Les différentes données doivent également être interprétées en fonction du contexte général de mise en œuvre du projet.  |
| **Indicateur 1.1.2**% d’officiers de police ayant une connaissance accrue des droits humains en matière de prévention et protection. | 0% | 40% | ***Processus de suivi*** : i) formation des agents de la PNC ; ii) enquête sur l’acquisition des connaissances.  | ***ACHIEVED***i). Au total, 308 agents de la PNC ont été formés sur différentes thématiques et techniques afin de renforcer leur professionnalisme et de réduire le nombre de violations des droits humains commis par les agents. En 2019, 25 commandants des commissariats de la PNC de la province du Kasaï Central ont bénéficié d’une formation de formateurs sur les techniques de maintien de l’ordre public, les droits humains, la lutte contre les violences sexuelles. Ils disposent ainsi des connaissances et techniques de base pour remplir leur mandat dans le respect des droits humains ainsi que pour pouvoir restituer et former les membres de leurs commissariats. 20 motos et accessoires ont également été remis aux commissariats des différents territoires pour faciliter leur mobilité. En 2020, 44 policiers (dont 10 femmes) ont été formés en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et 45 policiers (dont 7 femmes) ont été formés en matière de maintien de l’ordre public et gestes et techniques de protection individuelle. 150 officiers de police judiciaire ont été formés sur les droits humains et les violences sexuelles. En 2021, 44 policiers (dont 2 femmes) des territoires de Luiza et Kazumba ont bénéficié d’une formation des formateurs sur la doctrine de police de proximité prescrivant une éthique et une déontologie professionnelle spécifique et le respect des droits humains. Des équipements spécifiques ont été également remis à la police technique et scientifique de Kananga.  | La police fait face à de nombreux défis structurels et organisationnels, notamment liés aux manques de ressources humaines qualifiées et de ressources opérationnelles.Ces facteurs ont un impact sur la qualité du service rendu par les effectifs de police à la population, notamment en matière de protection et promotion des droits humains.  |
| **Indicateur 1.1.3** : % des recommandations issues des missions d’inspection interne et externe des commissariats et cachots mises en œuvre. | 0 | 60% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de missions d’inspection interne et externe ; ii) suivi de l’exécution des recommandations.  | ***PARTIALLY ACHIEVED***i). Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires. ii). Elle a conduit à l’organisation d’une audience foraine à Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga. Au total, 101 dossiers en souffrance ont été régularisés et plusieurs prisonniers dont la détention était irrégulière ont été libérés.iii). 329 détenus préventifs ont bénéficié d’une assistance judiciaire conduisant à la libération provisoire de 141 personnes, à la libération définitive de 148 personnes et à la régularisation de la détention de 40 prisonniers.  | Plusieurs missions d’inspection internes et externes ont été planifiées et finalement reportées et annulées en raison de conflit d’agenda. Il faut également noter les faibles capacités opérationnelles des acteurs judiciaires ainsi que le manque chronique de ressources humaines au sein des institutions judiciaires, ce qui constitue un frein à leur déplacement au risque de paralyser l’appareil judiciaire.  |
| **Indicateur 1.1.4** : % de réduction des conflits dans chacune des zones couvertes par une unité de police de proximité. | 0 | 30% | ***Processus de suivi*** : i) activité de sensibilisation des populations sur la police de proximité ; ii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; iii) sondage sur la perception de la police et de sentiment de sécurité. | ***ACHIEVED*** i). Les relations entre les populations et la police se sont légèrement améliorées, notamment à travers la sensibilisation/formation de 78 membres de communautés (dont 22 femmes) sur la doctrine de police de proximité et la mise en place de 4 Comités Locaux de Sécurité de Proximité (CLSP), qui sont composés de 28 membres dont 11 femmes. Parallèlement, 44 agents de la PNC des territoires de Luiza et Kazumba ont été formés comme formateurs sur les principes fondamentaux de la police de proximité. 68,1% de la population estime avoir confiance dans la PNC pour assurer leur sécurité.  ii) La province du Kasaï Central bénéficie d’une certaine stabilisation et pacification, même si des tensions intra- et intercommunautaires persistent en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants.  | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisés régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021. Le contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire et volatile. Plusieurs facteurs indépendants du projet influencent sur la consolidation de la paix et la résolution des conflits.   |
| Produit 1.2**L’offre de justice pénale est améliorée ce qui contribue à lutter efficacement contre l’impunité des auteurs de crimes internationaux et/ou graves**. | **Indicateur 1.2.1** : Existence d’une stratégie de priorisation des dossiers. internationaux et/ou graves. | 0 | 1  | ***Processus de suivi*** : i) Elaboration de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) suivi de la mise en œuvre de la stratégie provinciale des poursuites.   | ***ACHIEVED – 1 stratégie de priorisation des poursuites existe et est actualisée*** i). Un atelier participatif et inclusif avec les autorités judiciaires provinciales et nationales et les partenaires techniques et financiers a été organisé en juillet 2019 pour définir une stratégie provinciale de priorisation des poursuites, selon la méthodologie développée à l’Est en 2015/2016, et qui s’aligne sur la PNRJ. Un atelier conjoint d’évaluation et d’actualisation de la stratégie de priorisation des poursuites a été organisée en Mai 2021. Ainsi, une liste de 23 dossiers prioritaires a été définie conjointement – dont la plupart était déjà sur la liste depuis 2019. 5 cas prioritaires en cours de documentation ont également été retenus. ii). Son exécution et son suivi sont assurés à travers le cadre de coordination provincial, dont les termes de référence ont été adoptés.  |  |
| **Indicateur 1.2.2**: Nombre de dossiers relatifs à des crimes internationaux et/ou graves faisant l’objet d’un traitement.  | 19 | 30 | ***Processus de suivi*** : i) exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) appui aux missions d’enquête et audiences foraines.   | ***PARTIALLY ACHIEVED – 12 dossiers prioritaires font l’objet d’un traitement (52%)***i). La stratégie provinciale de priorisation des poursuites fait l’objet d’un suivi rapproché conjoint des autorités judiciaires et des partenaires techniques et financiers (PTF). ii). Au Kasaï Central, 23 dossiers prioritaires ont été identifiés par les autorités judiciaires. 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont déjà connu des avancées majeures à travers la réalisation de missions d’enquête (Affaire Nganza, Mulombodji, Tshisuku), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). Ainsi, **52% des dossiers prioritaires** (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire.  | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne permettent pas de poursuivre de multiples dossiers en même temps, surtout au vu de la complexité des dossiers de crimes de droit international. La définition d’une stratégie de priorisation des poursuites s’est avérée nécessaire puisqu’il s’agit d’un outil de rationalisation de l’utilisation des ressources. Les ateliers de priorisation (2019 et 2021) correspondent à un momentum important en matière de lutte contre l’impunité. Plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions.  |
| **Indicateur 1.2.3** : Nombre de dossiers de crimes internationaux et/ou graves ayant fait l’objet d’une décision judiciaire (désagrégé par type de décision). | 1 | 12 | ***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) 4 dossiers sont en cours de procès ou en fixation**,** 3 décisions judiciaires pourraient être rendues en 2020 par les autorités judiciaires. | ***PARTIALLY ACHIEVED – 2 décisions judiciaires rendues***i). La stratégie provinciale de priorisation des poursuites fait l’objet d’un suivi rapproché conjoint des autorités judiciaires et des PTF. ii). Au Kasaï Central, deux dossiers prioritaires ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba) conduisant à la condamnation de 5 auteurs de crimes contre l’humanité et crime de guerre par meurtres, viols et pillages. 232 victimes ont ainsi obtenu justice. En outre, deux dossiers sont également en cours de procès au Kasaï Central.  | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne permettent pas de poursuivre de multiples dossiers en même temps, surtout au vu de la complexité des dossiers de crimes de droit international. La définition d’une stratégie de priorisation des poursuites s’est avérée nécessaire puisqu’il s’agit d’un outil de rationalisation de l’utilisation des ressources. Les ateliers de priorisation (2019 et 2021) correspondent à un momentum important en matière de lutte contre l’impunité.  |
| **Indicateur 1.2.4** : Nombre de dossiers traités dans des délais raisonnables. | 1 | 8 | ***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) appui aux instructions et audiences foraines. | ***ACHIEVED – 12 dossiers prioritaires font l’objet d’un traitement judiciaire***i). La stratégie provinciale de priorisation des poursuites fait l’objet d’un suivi rapproché conjoint des autorités judiciaires et des partenaires techniques et financiers (PTF). ii). Au Kasaï Central, 23 dossiers prioritaires ont été identifiés par les autorités judiciaires. 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont déjà connu des avancées majeures à travers la réalisation de missions d’enquête (Affaire Nganza, Mulombodji, Tshisuku), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). Ainsi, **52% des dossiers prioritaires** (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire.Les dossiers de crime de droit international nécessitent beaucoup de temps et de ressources en raison de la complexité des faits. Plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions.  | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne permettent pas de poursuivre de multiples dossiers en même temps, surtout au vu de la complexité des dossiers de crimes de droit international. La définition d’une stratégie de priorisation des poursuites s’est avérée nécessaire puisqu’il s’agit d’un outil de rationalisation de l’utilisation des ressources. Les ateliers de priorisation (2019 et 2021) correspondent à un momentum important en matière de lutte contre l’impunité.  |
| Produit 1.3**Les victimes de crimes internationaux et/ou graves et les personnes les plus vulnérables bénéficient d’une assistance judiciaire et juridique de qualité et sont informées sur leurs droits.** | **Indicateur 1.3.1** : Nombre de victimes ayant bénéficié d’une assistance judiciaire et juridique gratuite de qualité. | 0 | 1200 femmes ;700 enfants victimes de violences,300 enfants en conflit avec la loi. | ***Processus de suivi*** : i) accompagnement des victimes et témoins lors des missions d’enquête.  | ***ACHIEVED – 2 022 victimes ont bénéficié d’une assistance judiciaire***i). **1 661** victimes et témoins ont été identifiés et auditionnés lors des missions d’enquête réalisées dans le cadre des affaires Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Shatshikumba, Kamonia. Elles ont bénéficié d’une assistance judiciaire de la part des avocats du Barreau ainsi que d’un accompagnement psychosocial. ii). Dans le cadre de l’Affaire Kazumba, **232 victimes** ont obtenu justice à travers la décision rendue par le Tribunal Militaire de Garnison, condamnant un chef milicien pour crime de guerre. iii). **129 victimes mineures** ont été assistées devant le Parquet de Grande Instance et Tribunal de Grande Instance pour des cas majoritairement de violences sexuelles.  |  |
| **Indicateur 1.3.2 :** Nombre de prévenus ayant bénéficié d’une assistance judiciaire et juridique gratuite de qualité. | 23 | 100 | ***Processus de suivi*** : i) assistance judiciaire des personnes poursuivies pour des crimes internationaux ; ii) assistance judiciaire des personnes placées en détention ; iii) assistance judiciaire aux enfants en conflit avec la loi ; | ***ACHIEVED – 447 personnes poursuivies ont bénéficié d’une assistance judiciaire***i). 37 personnes poursuivies dans le cadre de dossiers prioritaires ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite. Dans le cadre des dossiers prioritaires relatifs à l’assassinat des deux experts des Nations Unies et de leurs quatre accompagnateurs, les 32 prévenus poursuivis pour crimes de guerre sont assistés par les avocats du Barreau de Kananga. Il s’agit de garantir le respect du droit à la défense comme principe fondamental d’un procès équitable. En outre, les 5 auteurs de crime contre l’humanité et crime de guerre condamnés par le Tribunal Militaire de Garnison ont également bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite (Affaire Luiza, Affaire Kazumba). ii). En outre, 329 détenus préventifs, dont 94 enfants (dont 6 filles en conflit avec la loi) ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite conduisant à la libération provisoire de 141 personnes, à la libération définitive de 148 personnes et à la régularisation de la détention de 40 prisonniers. iii). 81 enfants en conflit avec la loi ont bénéficié de l’assistance judiciaire dans le cadre des dossiers prioritaires. |  |
| **Indicateur 1.3. 3 :** Nombre de détenus préventifs ayant bénéficié d’une assistance judiciaire.  | 0 | 50 | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de mission d’inspection interne et externe dans les établissements pénitentiaires ; ii) tenue des chambres de conseil. | ***ACHIEVED – 329 détenus préventifs assistés***i). Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires. Elle a conduit à l’organisation d’une audience foraine à Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga. Au total, 101 dossiers en souffrance ont été régularisés et plusieurs prisonniers dont la détention était irrégulière ont été libérés. ii). Le Barreau a assuré l’assistance judiciaire de 329 détenus préventifs conduisant à la libération provisoire de 141, à la libération définitive de 148 autres et à la régularisation de la détention pour 40.  |  |
| **Indicateur 1.3.4 :** % de bénéficiaires de l’assistance juridique/judiciaire gratuite satisfaits du service rendu. | 0 | 80% | ***Processus de suivi*** : i) assistance judiciaire gratuite fournie ; ii) mise en place d’un outil d’évaluation de satisfaction des bénéficiaires.  | ***PARTIALLY ACHIEVED – 46,7%*** i). 2 022 victimes et témoins ont bénéficié d’une assistance judiciaire en phase pré-juridictionnelle ; 37 individus poursuivis pour crimes de guerre bénéficient d’une assistance judiciaire gratuite au cours du procès et 329 personnes en détention préventive ont bénéficié d’une assistance judiciaire. ii). 46,7% des personnes interrogées ont affirmé avoir été satisfait du service rendu – Evaluation finale.  | Il y a un besoin de renforcement de capacités techniques des avocats afin d’améliorer la qualité de l’assistance judiciaire fournie aux victimes, témoins et personnes poursuivies. Plusieurs formations sont prévues à travers d’autres financement. Un système robuste d’évaluation de la performance doit également être mis en place.  |
| **Indicateur 1.3.5**: Nombre de dossiers déposés en justice dont la documentation a été réalisée par une ONG ou une organisation de la société civile ont fait l’objet d’une décision judiciaire. | 0 | 2 | ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des ONG sur la documentation des violations graves des droits humains ; ii) monitoring des dossiers enregistrés en justice à la suite de la documentation d’une ONG. | ***ACHIEVED – 5 cas en cours de documentation par la CNDH et des organisations de la société civile ont été priorisés en présence des autorités judiciaires.*** i). En partenariat avec l’ONG TRIAL International, les membres d’organisations de la société civile ont été formés sur la documentation des crimes internationaux à travers la qualification/définition des crimes internationaux, la planification d’une documentation de crime international, la description et les techniques de documentation, les techniques d’entretiens avec les victimes et de collecte/conservation des données. La formation a été réalisée selon l’approche ‘learning by doing’ à travers de nombreux exercices pratiques. Cette formation pourrait être complétée par de nouvelles sessions. ii). Les ONG et organisations de la société civile, en particulier ONG CBED, LIZADEEL et FMMDK ont largement contribué à la documentation des éléments de crimes dans les affaires Mulombodji et Nganza en étroit partenariat avec les autorités judiciaires. iii). La Commission Nationale des Droits de l’Homme a mené plusieurs missions de documentations pour des allégations de violations des droits humains. Au total, 5 cas prioritaires ont été retenus en complément à la stratégie de priorisation des poursuites.  |   |
| **Indicateur 1.3.6** : % des communautés ciblées ayant une connaissance développée des mécanismes judiciaires assurant la protection de leurs droits. | 0 | 40% | ***Processus de suivi*** : i) activité de sensibilisation des communautés sur les droits et les mécanismes de protection ; ii) évaluation de l’acquisition de connaissance auprès des communautés.  | ***ACHIEVED – 62,6%*** i) Des activités de sensibilisation sur l’accès à la justice et les mécanismes de protection des droits ont été menées auprès des communautés et de la société civile. Ainsi, 465 victimes ont été sensibilisées sur l’accès à la justice. Ces sensibilisations sont également relayées par les radios communautaires.ii) 62,6% des communautés ont acquis des connaissances sur les mécanismes judiciaires. Le recours à la justice formelle est fonction de l’affaire ou de l’incident dont les faits majeurs sont d’office renvoyés devant les cours et tribunaux (viols, coups et blessures, assassinats, etc.). |  |
| Produit 1.4**La redevabilité des acteurs de la chaîne pénale est renforcée et contribue à accroitre la légitimité et la confiance de la population dans les institutions.** | **Indicateur 1.4.1** : % d’individus en détention préventive illégale libérés à la suite de missions d’inspections. | 0 | 60% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de mission d’inspection interne et externe dans les établissements pénitentiaires ; ii) tenue des chambres de conseil.  | ***ACHIEVED – 88%*** i). 329 détenus préventifs ont bénéficié d’une assistance judiciaire conduisant à la libération provisoire de 141, à la libération définitive de 148 autres et à la régularisation de la détention pour 40. Au total, 88% des personnes en détention ont été libérées définitivement ou provisoirement. ii). Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires. Elle a conduit à l’organisation d’une audience foraine à Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga. Au total, 101 dossiers en souffrance ont été régularisés et plusieurs prisonniers dont la détention était irrégulière ont été libérés.  |  |
| **Indicateur 1.4.2** : % de recommandations mises en œuvre à la suite de missions d’inspection et de contrôle interne et externe au sein des juridictions. | 0 | 70% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de missions d’inspection interne et externe ; ii) suivi de l’exécution des recommandations. | ***PARTIALLY ACHIEVED – 60%***i). Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires. Deux audiences foraines dans les prisons de Luiza et Kananga ont été organisées afin de traiter les dossiers en souffrance et procéder à la régularisation des détentions ou à la libération des détenus.  | Plusieurs missions d’inspection internes et externes ont été planifiées et finalement reportées et annulées en raison de conflit d’agenda. Il faut également noter les faibles capacités opérationnelles des acteurs judiciaires ainsi que le manque chronique de ressources humaines au sein des institutions judiciaires, ce qui constitue un frein à leur déplacement au risque de paralyser l’appareil judiciaire. |
| **Indicateur 1.4.3** : Nombre de dossiers déposés devant la chambre provinciale de discipline. | 0 | 10 | ***Processus de suivi*** : i) suivi du dépôt de dossiers au niveau des chambres de discipline. | ***PARTIALLY ACHIEVED – 5 dossiers ont été traités par la chambre de discipline***i). 5 dossiers ont été déposés auprès de la chambre de discipline de Kananga et 2 dossiers ont été déposés à Tshikapa. La chambre de discipline de Kananga a condamné 5 magistrats pour des infractions disciplinaires. Elle a également été dotée de plusieurs matériels de bureau afin de renforcer son fonctionnement.  | La chambre de discipline du Kasaï Central fait face à de nombreux défis institutionnels et structurels pour assurer son fonctionnement adéquat. Un appui en équipements et matériels ainsi qu’en déplacement a été fait pour assurer un fonctionnement minimum – notamment l’enregistrement des dossiers.  |
| **Indicateur 1.4.4**: % de décisions rendues par la chambre provinciale de discipline sur les dossiers déposés. | 0 | 50% | ***Processus de suivi*** : i) appui aux chambres de disciplines pour le traitement des dossiers déposés ; ii) nombre de décisions rendues dans le cadre des dossiers déposés. | ***ACHIEVED – 100%*** i) Les chambres de discipline de Kananga et de Tshikapa ont bénéficié d’un appui technique et logistique pour permettre leur siège. ii) 5 décisions, 100% (3 décisions à Kananga et 2 décisions à Tshikapa) ont été rendues par les chambres de discipline dans le cadre des dossiers déposés. | La chambre de discipline du Kasaï Central fait face à de nombreux défis institutionnels et structurels pour assurer son fonctionnement adéquat. Un appui en équipements et matériels ainsi qu’en déplacement a été fait pour assurer un fonctionnement minimum – notamment l’enregistrement des dossiers. |
| **Résultat 2*****Les différentes communautés et groupes ethniques coexistent pacifiquement grâce à des mécanismes de médiation et de transformation des conflits enracinés localement*** | **Indicateur 1***:* % des membres des communautés interviewés qui rapportent une meilleure collaboration au-delà des divisions.  | 93.8% | 96% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation d’activités de rapprochement communautaires et cohésion sociale ; ii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; iii) sondage de perception. |  ***ACHIEVED – 99% des personnes interrogées rapportent une meilleure collaboration*** i). 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté. En outre, 30 clubs d’écoute ont été mis en place ; ainsi leurs 360 membres peuvent poursuivre les discussions sur les thématiques évoquées lors des émissions radiophoniques diffusées. Ces différents mécanismes renforcent le dialogue intracommunautaire. Les activités communautaires (réhabilitation des infrastructures et structuration des coopératives) ont également renforcé les liens au sein des communautés.ii). La province du Kasaï Central semble bénéficier d’une certaine stabilisation et pacification. Même si les tensions intra- et intercommunautaires sont encore latentes en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants.iii). À l’unanimité (99 % de personnes rencontrées) reconnaissent que la cohabitation et la collaboration entre les différentes communautés est désormais réelle, même si elle demeure fragile à cause de conflits internes, surtout de pouvoir coutumier et de limites entre entités qui persistent. Le projet a réuni les gens qui ne collaboraient pas au départ, qui commencent à se saluer et à manger ensemble. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisés régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021.  |
| **Indicateur 2***:* % des membres des communautés qui se sentent en confiance d’aborder leurs conflits de façon pacifique. | 87.9% | 92% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation d’activités de rapprochement communautaires et cohésion sociale ; ii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; iii) sondage de perception. | ***ACHIEVED – 99,7% des personnes interrogées se sentent en confiance d’aborder leurs conflits de façon pacifique***i). 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté. Ils contribuent au renforcement du dialogue intracommunautaire. Les activités communautaires (réhabilitation des infrastructures et structuration des coopératives) ont également renforcé les liens au sein des communautés.ii). La province du Kasaï Central semble bénéficier d’une certaine stabilisation et pacification. Même si les tensions intra- et intercommunautaires sont encore latentes en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants.iii) La confiance accrue pour aborder les conflits de manière pacifique (99,7 % de la population interrogée). À titre d’exemple, dans le groupement Balemu/Secteur de Kavula/Territoire de Kazumba, « deux prétendants au trône qui étaient en conflit se sont réconciliés grâce au projet. Le jour de son lancement, tous les deux ont été invités et se sont salués et embrassés ». Lors du passage de la mission d’évaluation, tous les deux étaient ensemble pour le focus group avec les autorités coutumières. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances. Le premier sondage a été réalisé en Aout 2021.  |
| **Indicateur 3***:* % de la population qui a confiance dans les mécanismes de médiation ou transformation des conflits pour résoudre leurs conflits. | 24.4% | 30% | ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des CLPD; ii) renforcement des capacités des MARC; iii) sondage de perception. | ***ACHIEVED – 68,9% de la population a confiance dans les mécanismes de médiation ou transformation des conflits pour résoudre leur conflit***i). 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté. Ils contribuent au renforcement du dialogue intracommunautaire.ii). L’étude anthropologique réalisée sur les MARC en 2019 a montré que les communautés avaient une très grande confiance dans les MARC, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits (excepté lorsque cela implique un agent de l’Etat). Il s’agit de pouvoir poursuivre les activités avec les MARC et renforcer les capacités de leurs acteurs ainsi que la collaboration avec les juridictions. iii) Lors de l’évaluation finale, 68,9% des personnes interrogées affirme avoir confiance dans les mécanismes de médiation ou transformation des conflits.  | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisés régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances, en raison de défis logistiques et administratifs accentués par la pandémie COVID-19. Le premier sondage a été réalisé en Août 2021. Il s’agit également de données relativement complexes et volatiles puisqu’elles reposent sur des perceptions populaires qui sont sensibles à de nombreux facteurs indépendants de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus.  |
| Produit 2.1**Les individus et les communautés affectées par le conflit disposent d’informations crédibles - droit à la vérité.** | **Indicateur 2.1.1** : % des membres des communautés et % des familles qui sont informés sur les crimes et les victimes.  | 97% | 98% | ***Processus de suivi*** : i) exécution de la stratégie de priorisation des poursuites; ii) sensibilisation des victimes et de la société civile en matière d’accès à la justice; iii) appui au processus d’établissement de la CVR. | ***PARTIALLY ACHIEVED – 50,6%***i). La stratégie de priorisation des poursuites définie et les poursuites judiciaires engagées dans le cadre des dossiers prioritaires permettront aux victimes d’obtenir des informations/vérités sur les crimes commis, les circonstances et motivations de ces-derniers. Au Kasaï Central, 23 dossiers prioritaires ont été identifiés par les autorités judiciaires. 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont déjà connu des avancées majeures à travers la réalisation de missions d’enquête (notamment l’Affaire Nganza et Mulombodji), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). Ainsi, **52% des dossiers prioritaires** (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire. La Commission Nationale des Droits de l’Homme a mené plusieurs missions de documentations pour des allégations de violations des droits humains. Au total, 5 cas prioritaires ont été retenus en complément à la stratégie de priorisation des poursuites.ii). Un travail préliminaire de mobilisation des associations des victimes de Nganza, Mulombodi et Tshisuku et Tshimbulu a été commencé en prélude à la tenue des audiences foraines des dossiers prioritaires et les travaux de la CVR. Ainsi, 465 victimes ont été sensibilisées sur l’accès à la justice.iii). Un appui technique, notamment à travers plusieurs formations et actions de plaidoyer et sensibilisation, a été fourni au comité de rédaction de l’édit provincial portant création, organisation et fonctionnement de la CPVJR. Il a été officiellement adopté le 28 Juin 2021 par l’Assemblée Provinciale, représentant une avancée majeure dans la mise en place d’un processus provincial de justice transitionnelle au Kasaï Central.  | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités.Il s’agit également de données relativement complexes et volatiles puisqu’elles reposent sur des perceptions populaires qui sont sensibles à de nombreux facteurs indépendants de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus. |
| **Indicateur 2.1.2**: Nombre d’acteurs nationaux et provinciaux et % des acteurs des communautés dont les perception et besoins sont identifiés et analysés. | 0 | 15% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) vulgarisation du rapport des consultations populaires ; iii) suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport des consultations populaires.  | ***ACHIEVED*** i). 1 150 personnes (597 hommes et 553 femmes) ont été consultées sur leurs besoins de justice. Les thématiques de lutte contre l’impunité, garanties de non-répétition, réconciliation, réparation, droit à la vérité ont été abordées. Les consultations populaires ont été organisées du 16 au 23 août 2019, dans les cinq territoires de la province du Kasaï Central, dans la ville de Kananga et à Kinshasa auprès des victimes des graves violations des droits de l’homme, des acteurs de la société civile, des acteurs politiques, des associations locales, des leaders religieux etc. Un rapport global des consultations a été produit le 4 Février 2020 ; il contient des recommandations précises pour la définition d’un processus de justice transitionnelle au niveau provincial. ii). La cérémonie officielle de remise du rapport des consultations populaires au gouverneur de province a eu lieu le 04 février 2020. Elle a été suivie par une séance de restitution du rapport à Kinshasa auprès des ressortissants du Kasaï Central vivant à Kinshasa suivi de sa remise aux différentes autorités nationales et certains diplomates, en date du 25 février au 03 mars 2020.iii). Le Gouverneur a affirmé son engagement dans l’exécution des recommandations du rapport. Un plaidoyer continu auprès des différentes autorités est mené. Des formations ont également été organisées en faveur des autorités gouvernementales, des journalistes et des acteurs de la société civile afin de renforcer une compréhension commune des mécanismes de justice transitionnelle et de ses enjeux pour une meilleure appropriation et participation au processus national. |  |
| **Indicateur 2.1.3** : Nombre de Commission Provinciale Vérité & Réconciliation établie. | 0 | 1  | ***Processus de suivi*** : i) plaidoyer auprès des autorités provinciales du Kasaï Central pour l’établissement de la CVR ; ii) adoption du projet d’édit portant création de la CVR ; iii) appui technique et opérationnel à la CVR. | ***ACHIEVED – 1 Commission Provinciale vérité, justice et réconciliation***i). Les consultations populaires ont conduit à l’adoption d’une recommandation en faveur de l’établissement d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation. Le Gouverneur s’est engagé également à sa mise en place. Le projet a fourni une assistance technique et opérationnelle au processus d’établissement de la CPVR. Un comité de rédaction d’un avant-Projet d’édit provincial a été mis en place et les membres ont bénéficié d’un renforcement de capacités qui a abouti à l’adoption de l’édit provincial *N°006/KC/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation dans la province du Kasaï Central (CPVJR)* le 28 Juin 2021 par l’Assemblée Provinciale, représentant une avancée majeure dans la mise en place d’un processus provincial de justice transitionnelle au Kasaï Central.  | L’établissement de la CPVJR a suivi un très long processus de consultations, de sensibilisation, de plaidoyer et d’assistance technique afin de garantir une appropriation et un portage politique. Son opérationnalisation correspond désormais à un défi majeur. Mais, le projet PAJURR peut être considéré comme avant-gardiste puisque ces efforts en matière de définition et d’appui au processus provincial de justice transitionnelle ont été repris et renforcé par la volonté du Président de la République de définir et adopter une politique nationale de justice transitionnelle.  |
| **Indicateur 2.1.4** : Nombre de participants au processus d'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation formés sur les mandats et responsabilité de la CVR. | 0 | 100 | ***Processus de suivi*** : i) plaidoyer auprès des autorités provinciales du Kasaï Central pour l’établissement de la CVR ; ii) adoption du projet d’édit portant création de la CVR ; iii) appui technique et opérationnel à la CVR. | ***ACHIEVED***i). 1 150 personnes (597 hommes et 553 femmes) ont été consultées sur leurs besoins de justice. Les thématiques de lutte contre l’impunité, garanties de non-répétition, réconciliation, réparation, droit à la vérité ont été abordées. Les consultations populaires ont été organisées du 16 au 23 août 2019, dans les cinq territoires de la province du Kasaï Central, dans la ville de Kananga et à Kinshasa auprès des victimes des graves violations des droits de l’homme, des acteurs de la société civile, des acteurs politiques, des associations locales, des leaders religieux etc. Un rapport global des consultations a été produit le 4 Février 2020 ; il contient des recommandations précises pour la définition d’un processus de justice transitionnelle au niveau provincial. ii). Les consultations populaires ont conduit à l’adoption d’une recommandation en faveur de l’établissement d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation. Le Gouverneur s’est engagé également à sa mise en place. Le projet a fourni une assistance technique et opérationnelle au processus d’établissement de la CPVR. Un comité de rédaction d’un avant-Projet d’édit provincial a été mis en place et les membres (5 experts dont une femme) ont bénéficié d’un renforcement de capacités qui a abouti à l’adoption de l’édit provincial *N°006/KC/2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation dans la province du Kasaï Central (CPVJR)* le 28 Juin 2021 par l’Assemblée Provinciale, représentant une avancée majeure dans la mise en place d’un processus provincial de justice transitionnelle au Kasaï Central.iii). En plus d’actions de sensibilisation et de plaidoyer, des ateliers de formation sur les mécanismes de justice transitionnelle, les liens entre justice transitionnelle et processus de paix, les principes fondamentaux des droits humains guidant les processus de justice transitionnelle ont été organisés en faveur de 50 acteurs de la société civile, de 40 acteurs gouvernementaux et de 25 journalistes. Ces formations ont suivi une approche participative basée sur le partage d’expériences d’autres pays africains permettant de mettre en perspective les réalisations de la province du Kasaï Central et de poursuivre les réflexions.  | L’établissement de la CPVJR a suivi un très long processus de consultations, de sensibilisation, de plaidoyer et d’assistance technique afin de garantir une appropriation et un portage politique. Son opérationnalisation correspond désormais à un défi majeur. Mais, le projet PAJURR peut être considéré comme avant-gardiste puisque ces efforts en matière de définition et d’appui au processus provincial de justice transitionnelle ont été repris et renforcé par la volonté du Président de la République de définir et adopter une politique nationale de justice transitionnelle. |
| Produit 2.2**Des mécanismes de réparation matérielle et/ou symbolique des préjudices subis sont mis en place.** | **Indicateur 2.2.1** : Nombre/Typologie des mécanismes de réparations. | 0 | 5 | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) réalisation d’un atelier sur les réparations symboliques. | ***PARTIALLY ACHIEVED – 2 types de réparations ont été mis en place (mausolée et réhabilitation des infrastructures communautaires)***i). Les consultations populaires réalisées ont également évoqué la question des réparations, notamment des réparations collectives et symboliques. Il s’agit d’une question particulièrement sensible. ii). La construction d’un mausolée et la cérémonie officielle d’inhumation des victimes du massacre de Tshisuku en présence des autorités nationales et provinciales constituent les premières étapes en matière de réparations et de processus de reconnaissance envers les victimes du conflit. A cette occasion, le Ministre des Droits Humains s’est mis à genoux pour demander pardon et assurer l’engagement de l’Etat à lutter contre l’impunité et à garantir des réparations aux victimes.iii). Plusieurs réflexions parallèles sont menées quant à la mise en place d’un fond de réparation pour les victimes des conflits en République Démocratique du Congo. Les consultations sur les modalités de mise en place et de fonctionnement sont en cours ainsi que sur la nature des réparations. iv). Les revenus issus des activités, particulièrement HIMO, au niveau communautaire ont été salués par certaines victimes qui les considèrent comme une forme de réparation de préjudices subis. Au total, 7 lots d’infrastructures communautaires ont été réhabilités. | Les processus de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles avec de nombreuses dimensions à prendre en compte pour ne pas raviver certaines tensions et souffrances. De nombreuses actions de plaidoyer et de sensibilisation sont requises pour assurer de la pertinence des interventions envers les besoins et attentes des populations. Des réflexions sont également menées au niveau national, notamment à travers différents fora.  |
| **Indicateur 2.2.2** : Nombre de participants aux audiences publiques. | 0 | 1500 participants (60% femmes ; 40% jeunes).  | ***Processus de suivi*** : i) réalisation d’audiences publiques. | ***NOT ACHIEVED***i) Aucune activité n’a été menée dans ce sens.  | Les audiences publiques dépendent de l’opérationnalisation de la CPVJR. Le processus d’établissement de la CPVJR a demandé beaucoup de temps et d’actions préliminaires, en termes de consultations, sensibilisation et formation.  |
| **Indicateur 2.2.3** : % de victimes qui ont bénéficié d'activité de réhabilitation psychosociale et de réintégration sociale. | 0 | 40% | ***Processus de suivi*** : i) accompagnement des victimes et témoins lors des missions d’enquête. | ***ACHIEVED – 69,7%*** i). 1 893 victimes et témoins ont bénéficié d’une assistance judiciaire lors des missions d’enquête (Affaire Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Shatshikumba, Kamonia) et des audiences foraines (Affaire Luiza et Affaire Kazumba). Ils ont bénéficié d’une assistance judiciaire de la part des avocats du Barreau ainsi que d’un accompagnement psychosocial.Des synergies avec le programme JAD (Lutte contre les VBG) ont été réalisées, notamment en matière de référencement des victimes de violences sexuelles auprès des centres intégrés de services multisectoriels.  | L’exécution des réparations judiciaires prononcées demeure toujours un défi.  |
| **Indicateur 2.2.4** : Nombre de symboles physiques de mémoire collective érigé par province. | 0 | 3 | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) réalisation d’un atelier sur les réparations symboliques. | ***ACHIEVED – 1 mausolée a été construit et 7 lots d’infrastructures communautaires ont été réhabilités***i). Les consultations populaires réalisées ont également évoqué la question des réparations, notamment des réparations collectives et symboliques. Il s’agit d’une question particulièrement sensible. ii). A la suite d’échange lors de l’atelier de planification des activités 2020 tenu en Novembre 2019 à Kananga, les réflexions des réparations ‘symboliques’ nécessitent d’être plus approfondies. Ainsi, un atelier de réflexion sera organisé dans cette perspective. En effet, plusieurs participants ont évoqué que l’érection de monuments pourraient raviver des mauvais souvenirs. iii). La construction d’un mausolée et la cérémonie officielle d’inhumation des victimes du massacre de Tshisuku en présence des autorités nationales et provinciales constituent les premières étapes en matière de réparations et de processus de reconnaissance envers les victimes du conflit. A cette occasion, le Ministre des Droits Humains s’est mis à genoux pour demander pardon et assurer l’engagement de l’Etat à lutter contre l’impunité et à garantir des réparations aux victimes.iv). Plusieurs réflexions parallèles sont menées quant à la mise en place d’un fondS de réparation pour les victimes des conflits en République Démocratique du Congo. Les consultations sur les modalités de mise en place et de fonctionnement sont en cours ainsi que sur la nature des réparations. v). Les revenus issus des activités, particulièrement HIMO, au niveau communautaire ont été salués par certaines victimes qui les considèrent comme une forme de réparation de préjudices subis. Au total, 7 lots d’infrastructures communautaires ont été réhabilités.  | Les processus de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles avec de nombreuses dimensions à prendre en compte pour ne pas raviver certaines tensions et souffrances. De nombreuses actions de plaidoyer et de sensibilisation sont requises pour assurer de la pertinence des interventions envers les besoins et attentes des populations. Ainsi, cet indicateur a du être reformulé pour intégrer d’autres éléments de réparations. Les infrastructures communautaires et l’ensemble des actions en faveur du relèvement communautaire ont été perçus comme des premières formes de réparations pour les communautés affectées par le conflit.  |
| Produit 2.3**Les structures locales de résolution de conflit ont la capacité, la crédibilité et l’opportunité de s’engager effectivement dans la transformation du conflit et la médiation.** | **Indicateur 2.3.1** : % des hommes et des femmes qui sont d’accord ou fortement d’accord que les CLPD sont compétents et crédibles en transformation des conflits et médiation. | 0 | 20% | ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) sondage de perception. | ***ACHIEVED – 77,1%***i). 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD. ii). Les membres de 37 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. iii). 77,1% des membres des communautés estiment que les CLPD sont compétents et crédibles en transformation des conflits. Les membres des communautés d’intervention déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD.  | Le projet prévoyait un appui institutionnel et un coaching continu au bénéfice des 40 CLPD mis en place ; malheureusement l’opérationnalisation n’a pas été finalisée. Ainsi, même si leur mission était noble et certains déjà engagés dans des initiatives concrètes de cohésion sociale et de développement et leur dynamisme reconnu par les communautés ; ces volontaires ont ainsi été découragés à la suite de l’absence d’accompagnement. La mission a observé que la réunion la plus récente dans certains CLPD remontaient à janvier 2020 alors que d’autres avaient séché depuis 2019.  |
| **Indicateur 2.3.2** : % des membres des CLPDs qui peuvent citer au moins deux processus de résolution des conflits qu’ils ont accompagnés. | 0 | 50% | ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED – 77,1%***i). 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD. ii). Les membres de 37 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. iii). 90% des membres des CLPD peuvent citer au moins deux processus de résolution de conflit qu’ils ont accompagné.  |
| **Indicateur 2.3.4** : % des CLPD qui démontrent une connaissance accrue en méthodes et techniques de transformation des conflits. | 0 | 50% | ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED***i). 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD. ii). Les membres de 37 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. iii). Selon les évaluations menées à l’issue des sessions de formations, 80% membres des CLPD sont capables de citer des techniques de résolution des conflits. |
| **Indicateur 2.3.5** : % des membres des CLPD qui rapportent avoir confiance dans les membres des autres groupes ethniques.  | 0 | 60% | Processus de suivi : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) sondage de perception. | ***ACHIEVED – 96,1%***i). 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD. ii). Les membres de 37 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. iii). 96,1% des membres des communautés rapportent avoir confiance dans les membres des autres groupes. La cohabitation et de la collaboration entre les différentes communautés (99 % de personnes interrogées) s’est renforcée, même si elle demeure fragile à cause de conflits internes, surtout de pouvoir coutumier et de limites entre entités. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé régulièrement au courant de la mise en œuvre du projet PAJURR afin d’évaluer les différentes tendances. Le premier sondage a été réalisé en Aout 2021. Il s’agit également de données relativement complexes et volatiles puisqu’elles reposent sur des perceptions populaires qui sont sensibles à de nombreux facteurs indépendants de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus. |
| **Indicateur 2.3.6** : Nombre d’initiatives implémentées de façon collaborative grâce aux micro-subventions de paix données aux structures des jeunes. | 0 | 6 | ***Processus de suivi*** : i) appui aux activités en faveur de la paix et cohésion sociale. | ***NOT ACHIEVED***i). Activité non réalisée et non appuyée. Les CLPD étaient censées accompagner les communautés dans la médiation, la réconciliation et les initiatives de développement local ; l’initiative a été bonne et saluée par l’ensemble des acteurs consultés. Toutefois, la mission d’évaluation a noté que seulement quelques semaines après la mise en place et la première formation, ces structures communautaires n’ont bénéficié d’aucun accompagnement promis en termes technique et logistique. Certaines étaient déjà engagées dans des initiatives concrètes de cohésion sociale et de développement et leur dynamisme reconnu par les communautés. C’est le cas des activités sportives organisées par le CLPD Salongo Muimba à Nganza avec diverses couches de la population (jeunes filles, jeunes garçons, ex-miliciens…) ou des travaux d’entretien routier sur les principaux tronçons dans les quartiers. Ces volontaires ont ainsi été découragés à la suite de l’absence d’accompagnement adéquat. | Ces activités n’ont pas été réalisées en raison du manque de ressources financières disponibles pour Search For Common Ground. En effet, en raison de la non possibilité de décaissement de la deuxième tranche selon le principe de solidarité entre les agences d’exécution, SFCG a été contraint à arrêter la mise en œuvre du projet. |
| Produit 2.4**L’accès à l’information relative à la transformation du conflit et à la médiation par les communautés dans le Kasaï Central et Kasaï est amélioré.** | **Indicateur 2.4.1** : % de participants avec des connaissances augmentées sur les reportages journalistiques sensibles aux conflits. | 0 | 60% | ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des journalistes ; ii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED – 60%***i). 15 journalistes de 3 radios communautaires ont été formés sur les techniques d’informations et pratiques journalistiques sensibles aux conflits, la production et la diffusion de 30 émissions radiophoniques sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale.ii). 60% des journalistes ont acquis des notions sur les ABCD du journalisme sensible aux conflits. | La sélection des radios appartenant à des personnalités politiques a pu être préjudiciable au projet, dans la mesure où l’écoute de ces médias était plus ou moins proportionnelle à l’appréciation de leur politique au sein des communautés. Par ailleurs, le manque d’accompagnement des clubs d’écoute a minimisé les conditions de leur fonctionnement et donc leur viabilité. Il a également été relevé lors de focus group les difficultés d’écoute des émissions par la population à cause de la langue.  |
| **Indicateur 2.4.2** : % des auditeurs des radios enquêtés qui peuvent citer au moins un mécanisme de transformation des conflits et de médiation disponible pour eux. | 0 | 40% | ***Processus de suivi*** : i) production et diffusion d’émissions sur les thématiques de justice transitionnelle, résolution des conflits et autres ; ii) mise en place de clubs d’écoute ;  | ***PARTIALLY ACHIEVED***i). 4 radios communautaires ont bénéficié d’un appui technique et opérationnel. 30 émissions radiophoniques ont été produites et diffusées sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale à travers les 4 radios communautaires. Elles contribuent directement à améliorer l’accès des communautés à une information de qualité.ii). 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) ont été mis en place. Ils permettent de poursuivre les discussions sur les sujets évoqués lors des émissions radiophoniques et jouent ainsi un rôle essentiel d’amplificateur des dynamiques de pacification au niveau communautaire.iii). Le sondage de perception sera réalisé lors de l’évaluation finale.  |
| **Indicateur 2.4.3 *:*** % des auditeurs des radios enquêtés qui affirment avoir accès à l’information approprié sur les efforts de transformation des conflits. | 0 | 40 % | ***Processus de suivi*** : i) production et diffusion d’émissions sur les thématiques de justice transitionnelle, résolution des conflits et autres ; ii) mise en place de clubs d’écoute ;  | ***PARTIALLY ACHIEVED***i) 4 radios communautaires ont bénéficié d’un appui technique et opérationnel. 30 émissions radiophoniques ont été produites et diffusées sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale à travers les 4 radios communautaires. Elles contribuent directement à améliorer l’accès des communautés à une information de qualité.ii) 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) ont été mis en place. Ils permettent de poursuivre les discussions sur les sujets évoqués lors des émissions radiophoniques et jouent ainsi un rôle essentiel d’amplificateur des dynamiques de pacification au niveau communautaire. |
| Produit 2.5**Les mécanismes alternatifs de résolution des conflits et les institutions judiciaires travaillent en complémentarité à rendre justice pour les victimes.** | **Indicateur 2.5.1**: Nombre de décisions rendues par les MARC | 0 | 30 | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***ACHIEVED***i). L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).ii). L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial.  | Le produit et les activités ont été reformulées pour garantir une meilleure cohérence et alignement sur les priorités nationales et provinciales. Il n’existe pas encore à ce jour un système effectif de suivi des MARC et des décisions rendues – il s’agit d’une recommandation de l’étude anthropologique commanditée.  |
| **Indicateur 2.5.2**: % de conflits résolus pacifiquement par les MARC – non recours aux institutions judiciaires. | 0 | 60% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***ACHIEVED***i). L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).ii). L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | Le produit et les activités ont été reformulées pour garantir une meilleure cohérence et alignement sur les priorités nationales et provinciales. Il n’existe pas encore à ce jour un système effectif de suivi des MARC et des décisions rendues et de leur durabilité. Cependant, il apparait clairement que les MARC jouent un rôle essentiel dans la résolution des conflits au niveau local, puisque les communautés s’adressent principalement aux acteurs coutumiers/locaux pour la résolution directe de leurs conflits comme l’a démontré l’étude. |
| **Indicateur 2.5.3:** Nombre de mécanismes de coopération/collaboration mis en place et opérationnel entre les acteurs de la justice formelle et les animateurs des MARC. | 0 | 4 | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de collaboration entre les MARC et la justice.  | ***PARTIALLY ACHIEVED***i). L’étude anthropologique sur les MARC a été menée et réalisée au Kasaï Central en 2019. A l’issue de sa validation auprès du Ministre d’Etat de la Justice, elle est en cours de diffusion et distribution auprès des acteurs. Une mission est planifiée dans les territoires afin de réfléchir sur la mise en place de mécanismes de coopération/collaboration et reconnaissance entre les systèmes de justice.ii). L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | Le produit et les activités ont été reformulées pour garantir une meilleure cohérence et alignement sur les priorités nationales et provinciales. Il n’existe pas encore à ce jour un mécanisme effectif de coopération entre les systèmes judiciaires. Il s’agit d’une recommandation formulée par l’étude. Des ateliers de réflexions seront menés dans le cadre d’un projet complémentaire.  |
| **Indicateur 2.5.4**: % de décisions de MARC ayant fait l’objet d’un dépôt de dossier devant les juridictions formelles.  | 0 | 15% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***PARTIALLY ACHIEVED***i). L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%). Les communautés estiment que les décisions des MARC sont durables ; il est rare qu’ils fassent recours aux juridictions pour résoudre leurs conflits résurgents. ii). L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | Le produit et les activités ont été reformulées pour garantir une meilleure cohérence et alignement sur les priorités nationales et provinciales. Il n’existe pas encore à ce jour un mécanisme effectif de coopération entre les systèmes judiciaires. Il s’agit d’une recommandation formulée par l’étude. Des ateliers de réflexions seront menés dans le cadre d’un projet complémentaire, notamment en vue de définir des mécanismes de collaboration, de partage d’information et potentiellement de référencement des cas/dossiers.  |
| **Résultat 3*****Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit*** | **Indicateur 1***:* % des membres des communautés ciblées dont les conditions socioéconomiques se sont nettement améliorées (sondage). | 0 | 10 | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; iii) structuration des coopératives d’élevage ; iv) renforcement des PME. | ***ACHIEVED – 80,8% des membres des communautés affirment avoir des conditions socioéconomiques améliorées***i). Au total, 800 individus, dont 360 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus. Les travaux HIMO ont contribué à la restauration des moyens d’existence et un début d’amélioration des conditions de vie pour la majorité des travailleurs HIMO.ii). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable. 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; palmier à huile. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.iii). Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. 34 organisations paysannes ont été structurées. Les comités de gestion des OPE respectent la parité parfaite ; en outre de nombreuses femmes, dont des victimes du conflit, comptent parmi les membres des OPE. Au total 482 chèvres ont été distribuées au sein des 20 chèvreries. iv). Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini. 10 à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités Leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises.v). La majorité des travailleurs HIMO affirme une restauration de leurs moyens d’existence et une amélioration des conditions de vie pour la majorité des travailleurs HIMO. Beaucoup d’entre eux se sont lancés dans les AGR, notamment le petit commerce, l’élevage (basse-cour et petit bétail), la couture, la pharmacie, l’agriculture, etc. L’état de santé de manière générale s’est amélioré pour ces travailleurs qui ont pu satisfaire certains de leurs besoins personnels et collectifs (habillement, alimentation, scolarisation des enfants, habitat, mariage pour certains jeunes hommes). La circulation de l’argent dans les villages grâce aux revenus des travaux HIMO et de la vente des produits agricoles contribue également à la redynamisation de l’économie locale. |  |
| **Indicateur 2***:*% d'accroissement de la productivité économique. | 0 | 8% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; iii) structuration des coopératives d’élevage ; iv) renforcement des PME | ***ACHIEVED – 80,8% des membres des communautés affirment avoir des conditions socioéconomiques améliorées***i). Au total, 800 individus, dont 360 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus. Les travaux HIMO ont contribué à la restauration des moyens d’existence et un début d’amélioration des conditions de vie pour la majorité des travailleurs HIMO.ii). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable. 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; palmier à huile. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.iii). Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. 34 organisations paysannes ont été structurées. Les comités de gestion des OPE respectent la parité parfaite ; en outre de nombreuses femmes, dont des victimes du conflit, comptent parmi les membres des OPE. Au total 482 chèvres ont été distribuées au sein des 20 chèvreries.iv). Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini. 10 à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités Leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises.v). La majorité des travailleurs HIMO affirme une restauration de leurs moyens d’existence et une amélioration des conditions de vie pour la majorité des travailleurs HIMO. Beaucoup d’entre eux se sont lancés dans les AGR, notamment le petit commerce, l’élevage (basse-cour et petit bétail), la couture, la pharmacie, l’agriculture, etc. L’état de santé de manière générale s’est amélioré pour ces travailleurs qui ont pu satisfaire certains de leurs besoins personnels et collectifs (habillement, alimentation, scolarisation des enfants, habitat, mariage pour certains jeunes hommes). La circulation de l’argent dans les villages grâce aux revenus des travaux HIMO et de la vente des produits agricoles contribue également à la redynamisation de l’économie locale. | Le processus d’achat des chèvres de race améliorée a été long en raison de la non-disponibilité de cette race dans la région. L’impact des interventions pourra être mesurée après quelques mois.  |
| **Indicateur 3***:*% de confiance des communautés dans les institutions étatiques en charge des activités de relance économique/réhabilitation des infrastructures. | 0 | 5% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) engagement des autorités locales dans les dynamiques de relance de l’économie locale. | ***ACHIEVED – 93,6%***i). Les routes de desserte agricoles réhabilitées ont été identifiées de manière participative et inclusive dans chaque communauté. Un expert gouvernemental, ingénieur en ponts et chaussées de l’office de voies de desserte agricole a validé et estimé le coût de réhabilitation des infrastructures. Il a également remis à chaque ONG un cahier de prescriptions techniques. Une mission de suivi des travaux HIMO a été réalisée afin d’évaluer l’avancement de la réhabilitation ainsi que d’assurer la qualité des travaux. La réhabilitation des infrastructures communautaires a également permis le désenclavement de plusieurs localités, en les reconnectant à des centres urbains et notamment à la province du Kasaï Oriental. Le trafic a ainsi augmenté au sein des localités ce qui contribue directement au développement de nouvelles activités économiques, à l’augmentation des échanges commerciaux ainsi qu’à la diminution de l’insécurité en raison de l’intensité du trafic. Plusieurs chefs de secteur ont souligné l’importance de ces réalisations pour le développement durable de l’économie locale. ii). Les autorités provinciales ont soutenu cette initiative à travers un appui à l’opérationnalisation des coopératives, notamment à travers la dotation en moyens institutionnels (textes légaux) et opérationnels (bureaux administratifs et dépôts de stockages).  | La maintenance de ces infrastructures communautaire par les comités locaux d’entretien routier mis en place, représente un défi majeur surtout au vu du manque de ressources. L’engagement des autorités locales est particulièrement important pour la durabilité des travaux de réhabilitation permettant d’entretenir cette dynamique de développement économique. |
| Produit 3.1**Les communautés locale et les institutions et autorités locales prennent conscience des droits économiques sociaux et culturels et des modalités pour les réaliser de manière démocratique.** | **Indicateur 3.1.1**: % d'audits sociaux lancés ayant débouché sur des prises de décisions concrètes en faveur des revendications soulevées. | 0 | 10% |  | ***PARTIALLY ACHIEVED***Plusieurs missions de sensibilisation, notamment auprès des CLPD, ont été menées à travers les territoires ciblés par le projet. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet.  |
| **Indicateur 3.1.2:** % membres des communautés et institutions ayant acquis les connaissances en Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC). | 0 | 20% |  | ***PARTIALLY ACHIEVED***Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet.  | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.3**: Nombre de rapports d’audit social, d'analyse des besoins selon l’approche basée sur les droits de l’homme (ABDH) et d'actions de plaidoyer réalisés. | 0 | 5 |  | ***PARTIALLY ACHIEVED***Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet.  | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.4**: % des membres des communautés comprenant l'enjeu de l’audit social. | 0 | 20% |  | ***PARTIALLY ACHIEVED***Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet. En outre, les programmes de sensibilisation sur les droits humains tiennent également compte de cette thématique.  | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| Produit 3.2**L’accessibilité aux marchés et aux infrastructures de base est améliorée et permet la création d’emplois temporaires pour les personnes affectées par le conflit (déplacés, retournés, et victimes de violences…)** | **Indicateur 3.2.1** : Nombre d'infrastructures communautaires réhabilitées et fonctionnelles.  | 0 | 20 | ***Processus de suivi*** : i) mission conjointe avec les autorités provinciales pour l’identification des localités spécifiques et des infrastructures communautaires ; ii) sélection des ONG partenaires de mise en œuvre ; iii) démarrage des travaux HIMO. | ***ACHIEVED***i). 7 lots d’infrastructures communautaires ont été identifiées conjointement avec les autorités locales et les communautés pour être réhabilitées à travers l’approche HIMO. 1 rapport de mission de validation des axes routiers de desserte agricole est disponible ; une estimation des coûts de réhabilitation et un cahier des charges techniques ont également été produits par l’Administration afin de guider les travaux de réhabilitation. ii). Au total, 131,5 km (sur 120 km initialement prévu) ont été réhabilités ainsi que 5 ponts et une passerelle. 800 bénéficiaires directs (dont 460 femmes) ont travaillé 65 jours.  | La maintenance de ces infrastructures communautaire par les comités locaux d’entretien routier mis en place, représente un défi majeur surtout au vu du manque de ressources. L’engagement des autorités locales est particulièrement important pour la durabilité des travaux de réhabilitation permettant d’entretenir cette dynamique de développement économique.  |
| **Indicateur 3.2.2** : % d'habitants des communautés déclarant avoir un accès aisé aux infrastructures communautaires. | Baseline 2018 : 0 | Cible 2020 : 10% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ii) sondage de perception. | ***ACHIEVED – 94,1%***i). 131,5 km de routes de desserte agricole, 5 ponts et une passerelle ont été réhabilités dans la ville de Kananga et les territoires de Dibaya, Kazumba et Luiza. Ces infrastructures communautaires avaient été identifiées conjointement par les autorités politico-administratives et les communautés ; les travaux de réhabilitation ont été conjointement évalués et définis dans un cahier des charges par les services techniques de l’Etat appropriés (OVDA ; STAREC) qui ont également réalisés des missions de suivi de ces travaux.ii). Les dynamiques économiques locales sont renforcées à travers l’intensification des échanges commerciaux entre les entités, notamment grâce à la réhabilitation des routes de desserte agricole et des ponts. C’est particulièrement le cas de la localité de Kamuina Nsapui dont les échanges commerciaux ont augmenté avec la province voisine, Kasaï Oriental, depuis la réhabilitation du pont ou encore dans le groupement de Bena Mutembue où les travaux sur le pont avaient cessé depuis 1971. En effet, la réhabilitation des infrastructures a contribué au désenclavement des milieux ciblés et l’augmentation du trafic sur les tronçons aménagés, entraînant de facto l’apparition des activités économiques et l’accroissement des échanges commerciaux entre communautés et même avec la province voisine du Kasaï Oriental. En outre, cela permet une meilleure circulation de l’argent dans les villages (dynamisation de l’économie locale) grâce aux revenus des travaux HIMO et de l’écoulement des produits agricoles. Ces travaux ont également permis la réduction de l’insécurité sur les tronçons aménagés et l’abandon des activités négatives. En outre, les travaux communautaires ont également renforcé la cohésion sociale à travers des activités communes. | Sur le plan technique, certains tronçons ne respectent pas les normes techniques, comme le déplore l’Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA). En effet, les kits complets HIMO manquent dans beaucoup de sites, sans compacteur ou dame à main, outils pourtant indispensables sur des routes en terre battue. Aussi, dans beaucoup de sites, les saignées pour dégager les eaux de ruissellement manquent ou sont en nombre réduit et pas toujours aménagées aux endroits appropriés; ce qui amoindrit la qualité et la durabilité des infrastructures aménagées. Par ailleurs, les travaux réalisés dans les six autres sites dans les trois territoires ne prennent en compte qu’une partie du tronçon routier, abandonnant une autre partie, faute de ressources. Même si les travaux sont déjà appréciés, il reste néanmoins que les bénéfices générés au sein des communautés restent limités dans la mesure où ils ne permettent pas de résoudre de manière complète et durable l’équation d’enclavement des coins ciblés à cause de la partie de la route restante non travaillée. La maintenance de ces ouvrages pose déjà problème. Bien que les comités locaux d’entretien routier (CLER) sont formés sur l’ensemble des sites, leur opérationnalité sera problématique dans la mesure où les autorités politico-administratives (chefs de secteurs et chefs de groupements) à la charge desquelles ils restent soumis manquent de moyens nécessaires d’appui en leur faveur. |
| **Indicateur 3.2.3** : Nombre de coopératives agricoles fonctionnelles. | 0 | 2  | ***Processus de suivi*** : i) appui à la structuration des coopératives agricoles ; ii) renforcement des capacités des coopératives ; iii) engagement des autorités locales dans leur développement.  | ***ACHIEVED – 3 coopératives agricoles mises en place et opérationnelles***i). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes). ii). 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Des kits météorologiques ont été remis aux coopératives agricoles pour une meilleure gestion des saisons culturales ; cependant certains de ces kits ont été installés au niveau des administrations territoriales. iii). Les autorités provinciales ont soutenu cette initiative à travers un appui à l’opérationnalisation des coopératives, notamment à travers la dotation en moyens institutionnels (textes légaux) et opérationnels (bureaux administratifs et dépôts de stockages). iv). La production agricole a ainsi augmenté, surtout que de nombreux petits fermiers ont décidé à l’issue des premières récoltes d’exploiter d’autres cultures vivrières également, comme le riz et le manioc. Les coopératives agricoles ont provoqué un regain d’intérêt pour les activités agricoles au sein des communautés et ainsi réduire les vulnérabilités socioéconomiques et d’améliorer les moyens de subsistance des communautés.  | Cependant, le manque d’accompagnement technique régulier des coopératives et des petits fermiers ainsi que le retard dans la distribution des semences ont entrainé une production relativement faible pour la première période conduisant à certaines frustrations au niveau des bénéficiaires car les revenus étaient inférieurs à leurs attentes |
| **Indicateur 3.2.4**: Nombre de micros-entreprises agricoles et non agricoles fonctionnelles et rentables. | 0 | 10 | ***Processus de suivi*** : i) état des lieux des PME ; ii) renforcement des capacités des PME ; iii) engagement des autorités locales dans leur développement.  | ***ACHIEVED***i). Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini. ii). 10 parmi elles à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités. Leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises.  |  |
| Produit 3.3**La productivité des agriculteurs/trices est améliorée par l’adoption des meilleures pratiques agricoles afin de réduire les tensions liées à la rareté des ressources.** | **Indicateur 3.3.1**: Nombre de chaînes des valeurs à impact sur le relèvement local redynamisées.  | 0 | 2 | ***Processus de suivi*** : i) identification des chaînes de valeur porteuses ; ii) développement des chaînes de valeur. | ***ACHIEVED***i). Quatre filières agricoles à impact sur le relèvement économique local ont été identifiées : palmier à huile et caféier, comme cultures pérennes, et soja et arachide comme cultures vivrières. ii). Les coopératives agricoles ont reçu 40 tonnes d’intrants agricoles (soja et arachide) et 4000 outils aratoires pour contribuer à l’amélioration de la production agricole et au renforcement des chaines de valeur. |  |
| **Indicateur 3.3.2** : % de gain de productivité réalisé.  | 0 | 10% | ***Processus de suivi*** : i) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; ii) étude de productivité. | ***ACHIEVED***i). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes). ii). 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; palmier à huile. Des kits météorologiques ont été remis aux coopératives agricoles pour une meilleure gestion des saisons culturales.En outre, 20kg de semences maraîchères ont été distribués à 100 victimes du conflit afin de renforcer leur production agricole. iii). Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. Des élevages de chèvres de race Boer ont été mis en place à travers 34 organisations paysannes d’éleveurs, dont les membres sont issus des communautés et également des coopératives agricoles. Les comités de gestion des OPE respectent la parité parfaite ; en outre de nombreuses femmes, dont des victimes du conflit, comptent parmi les membres des OPE. Au total 482 chèvres ont été distribuées au sein des 20 chèvreries selon un plan de répartition défini par le Gouvernement provincial. iv). L’introduction de nouvelles races et de nouvelles pratiques d’élevage ont contribué directement à la diversification de l’économie locale avec de nouveaux produits mais également à l’amélioration de la production agricole.  | Les communautés interrogées affirment une restauration des moyens d’existence et amélioration des conditions de vie, en particulier pour les travailleurs HIMO et les membres des coopératives. Beaucoup d’entre eux se sont lancés dans les AGR, notamment le petit commerce, l’élevage (basse-cour et petit bétail), la couture, la pharmacie, l’agriculture, etc. L’état de santé de manière générale s’est amélioré.La réhabilitation des routes de desserte agricole facilite également l’écoulement des produits agricoles et les échanges commerciaux.  |
| **Indicateur 3.3.3** : Nombre de petits fermiers utilisant des techniques et des outils innovants pour l'agriculture. | 0 | 1000 | ***Processus de suivi*** : i) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; ii) renforcement des capacités des coopératives. | ***ACHIEVED*** i). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes). ii). 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; palmier à huile. En outre, 20kg de semences maraîchères ont été distribués à 100 victimes du conflit afin de renforcer leur production agricole. iii). Six kits de surveillance climatique ont été remis et installés dont deux par territoire. Deux représentants de chaque coopérative ainsi que les inspecteurs de développement rural ont été formés à leur manipulation et maintenance. Ils sont opérationnels. iv). La production agricole a ainsi augmenté, surtout que de nombreux petits fermiers ont décidé à l’issue des premières récoltes d’exploiter d’autres cultures vivrières également, comme le riz et le manioc. Les coopératives agricoles ont provoqué un regain d’intérêt pour les activités agricoles au sein des communautés et ainsi réduire les vulnérabilités socioéconomiques et d’améliorer les moyens de subsistance des communautés.v). Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. Des élevages de chèvres de race Boer ont été mis en place à travers 34 organisations paysannes d’éleveurs, dont les membres sont issus des communautés et également des coopératives agricoles. Les comités de gestion des OPE respectent la parité parfaite ; en outre de nombreuses femmes, dont des victimes du conflit, comptent parmi les membres des OPE. Au total 482 chèvres ont été distribuées au sein des 20 chèvreries selon un plan de répartition défini par le Gouvernement provincial.  |  |
| **Indicateur 3.3.4** : Nombre d'élevages durables appuyés.  | 0 | 50 | ***Processus de suivi*** : i) diagnostic des pratiques d’élevage ; ii) appui à la structuration d’une coopérative d’éleveurs.   | ***PARTIALLY ACHIEVED – 34 organisations paysannes structurées et 20 chèvreries dotées d’un total de 482 chèvres*** i). Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. ii). Des élevages de chèvres de race Boer ont été mis en place à travers 34 organisations paysannes d’éleveurs, dont les membres sont issus des communautés et également des coopératives agricoles. Les comités de gestion des OPE respectent la parité parfaite ; en outre de nombreuses femmes, dont des victimes du conflit, comptent parmi les membres des OPE. Au total 482 chèvres ont été distribuées au sein des 20 chèvreries selon un plan de répartition défini par le Gouvernement provincial. Cette innovation dans l’élevage des caprins a été très appréciée par les autorités provinciales et les bénéficiaires directs. | Au total, 34 organisations paysannes d’éleveurs ont été structurées. Ces dernières ont construit 20 chèvreries qui ont reçu des chèvres de race améliorée. Du retard dans la livraison a été enregistré en raison des restrictions liées à la pandémie COVID-19 et l’éruption du volcan Nyiragongo puisque les chèvres ont été achetées en Tanzanie. Ainsi, 482 chèvres sur 542 commandées, ont été acheminées et distribuées au sein des 20 chèvreries construites dans le cadre du projet au Kasaï Central. 60 chèvres sont décédées au courant de leur transport. |
| Produit 3.4**Les populations affectées par le conflit (en priorité les déplacés, les retournés et les victimes), en particulier les femmes et les jeunes, ont accès aux services financiers de proximité grâce à une meilleure structuration en groupe d’épargne (MUSO/AVEC)** | **Indicateur 3.4.1:** % d'individus bénéficiant de services financiers de proximités. | 0 | 20% | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des états des lieux et des besoins ; ii) mise en œuvre de stratégie d’appui et de renforcement ; iii) développement d’activités relatives aux services financiers. | ***ACHIEVED – 46,6%***i). Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini. ii). 10 parmi elles à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités. Leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises.iii). Les bénéficiaires des travaux HIMO ont bénéficié de sensibilisation et d’accompagnement pour le développement d’AGR et la structuration en MUSO.  |   |
| **Indicateur 3.4.2**: Nombre des personnes ayant acquis des compétences en matière de gestion financière. | 0 | 50 | ***Processus de suivi*** : i) session de renforcement des capacités en matière de gestion ; ii) évaluation d’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED – 322*** i). 322 personnes ont bénéficié d’un renforcement de capacités en matière de gestion financière.ii). Les bénéficiaires des travaux HIMO ont bénéficié de sensibilisation et d’accompagnement pour le développement d’AGR et la structuration en MUSO. |  |
| **Indicateur 3.4.3**: Nombre de groupes d'épargne mis en œuvre et fonctionnels par les formateurs. | 0 | 50 | ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO; ii) structuration des coopératives agricole et d’élevage. | ***ACHIEVED – 200 MUS0***i). Au total, 800 individus, dont 320 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus. 131,5 km (sur 120 km initialement prévu) ont été réhabilités ainsi que 5 ponts et une passerelle.ii). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes) et 34 organisations paysannes ont été structurées. iii). 200 Mutuelles de solidarité (MUSO) ont été structurées et sont fonctionnelles. Elles regroupent les bénéficiaires des travaux HIMO.  |  |

1. RUNO: Recipient United Nations Organization / Organisation récipiendaire onusienne [↑](#footnote-ref-1)
2. NUNO: Non United Nations recipient Organization [↑](#footnote-ref-2)
3. Score 3 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 : pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-3)
4. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats; 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats; 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats. [↑](#footnote-ref-4)
5. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique; (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits; (3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux ; (4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF. [↑](#footnote-ref-5)
6. Témoignage recueilli au cours de l’évaluation finale indépendante du projet PAJURR. CF. Rapport final de l’évaluation finale, p.18 [↑](#footnote-ref-6)
7. Rapport d’évaluation finale indépendante du projet PAJURR, p.41 [↑](#footnote-ref-7)
8. Rapport d’évaluation finale indépendante du projet PAJURR, p.40 [↑](#footnote-ref-8)
9. Rapport d’évaluation finale indépendante du projet PAJURR, p.41 [↑](#footnote-ref-9)